



## SERVICE DES EAUX DU COUSERANS

13 Route de Toulouse  
09190 Saint - Lizier

Tel : 05 34 14 33 00

[contact@eauxducouserans.com](mailto:contact@eauxducouserans.com)

### Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

- Eau
- Assainissement Collectif
- Assainissement Autonome

2019

## SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b>	<b>5</b>
<b>A – LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>5</b>
1 – PRODUCTION	5
1.1 LA TOURASSE	5
1.2 LAS TOUASSES	5
1.3 LADOUX	5
1.4 RILLE	5
1.5 SENGOUAGNEICH	6
1.6 AUTRES RESSOURCES	7
1.7 VOLUMES PRODUITS	9
2 – LA DISTRIBUTION	10
2.1 LE PARC DES RESERVOIRS	10
2.2 EVOLUTION DES VOLUMES	11
Sur un plan général en France, 2019 est à classer au 3e rang des années les plus chaudes depuis le début du XXe siècle. 2019 s'est caractérisée par un soleil généreux et la prédominance de la douceur tout au long de l'année avec deux vagues de chaleur d'une intensité exceptionnelle durant l'été. La pluviométrie a été très contrastée sur le territoire français.	11
2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT	14
2.4 RESEAUX	16
2.5 GESTION ABONNES	16
3- LA QUALITE	16
3.1 MESURES DE PREVENTION	16
3.2 TRAITEMENT DE L'EAU	17
3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	18
3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB	19
3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	20
<b>B – LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>22</b>
1 - LE PRIX DE L'EAU :	22
1.1 LA TARIFICATION	22
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES	22
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3	23
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	23
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION	23
2.2 LES TRAVAUX	23
2.3 LA DETTE	24
<b>PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>24</b>
<b>A- LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>24</b>
1- GENERALITES	24
2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	25
2.1 GESTION DES ABONNES	25
2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE	25

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT	28
2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2019	29
2.5 PRODUCTION DE BOUES	31
2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS	32
<b>B- LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>34</b>
1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	34
1.1 LA TARIFICATION	34
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES	34
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3	34
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	35
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION	35
2.2 LES TRAVAUX	35
2.3 LA DETTE	36
<b>PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>	<b>37</b>
<b>A – LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>37</b>
1- GENERALITES	37
2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE	38
3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI	40
4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE	42
5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN	45
6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION	48
7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME	49
<b>B – LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>51</b>
<b>PARTIE 5 : LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE TERRITORIAL</b>	<b>53</b>
<b>PARTIE 6 : CONCLUSION</b>	<b>54</b>
<b>EAU POTABLE</b>	<b>54</b>
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>55</b>
<b>ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>	<b>56</b>
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>57</b>
ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens sur le Bassin Adour Garonne	58
ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m <sup>3</sup> : service de l'eau	58
ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m <sup>3</sup> : eau + assainissement	59
ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2019 – service de l'eau	60
ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2019 – service de l'assainissement	61
ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)	62
ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)	65

## **PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE**

**Le Service des Eaux du Couserans a été créé le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au sein de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.**

Le Service des Eaux du Couserans rassemble à ce jour 51 communes regroupant au total 22 200 habitants.

**Il a été fondé sur les bases du Syndicat des Eaux du Couserans qui a une longue histoire.**

**Le Syndicat d’Alimentation en Eau Potable du Couserans** a été créé en 1948 pour assurer la desserte en eau des communes du Bas-Couserans qui étaient alors sans eau.

Il ne comprenait à l’origine qu’une quinzaine de communes et avait pour seul objectif la construction et l’exploitation d’un réseau d’adduction et de distribution d’eau potable.

Plusieurs communes ont ensuite rejoint le Syndicat.

En 1978, le Syndicat des Eaux a étendu ses compétences à l’assainissement collectif en prenant en compte la collecte et le traitement des eaux usées.

Depuis début 2018, le Syndicat des Eaux a intégré la Communauté de Communes Couserans Pyrénées. Il est devenu un service en tant que tel de cette communauté de communes, désormais appelé Service des eaux du Couserans.

Lors des prises de compétences Eau et Assainissement par la communauté de communes en Janvier 2018, 11 communes ont également rejoint le service.

Le nombre d’abonnés au service de l’eau potable, desservis sur l’ensemble des communes est de l’ordre de **15 000 abonnés**. La consommation annuelle est d’environ **1 300 000 m<sup>3</sup>**.

Il couvre des zones de montagnes, des zones urbanisées et des zones rurales.

Il comporte d’une part un grand réseau structurant alimenté par **5 grandes ressources** (Ladoux, Las Touasses, Rille, La Tourasse, Sengouagneich) équipées de stations de traitement. L’eau est ensuite acheminée par **280 km de réseau d’adduction haute pression qui alimentent des réservoirs** d’où elle repart ensuite en distribution.

Ces différents réseaux d’adduction sont interconnectés entre eux en plusieurs points, permettant ainsi de garantir la continuité de l’approvisionnement en eau pour une grande partie de la population.

D’autre part, le Service des Eaux du Couserans gère des réseaux qui alimentent des **villages et hameaux dans le secteur montagne et piémont**.

Au total, Le Service des Eaux du Couserans est alimenté par **111 captages**.

Le réseau d’adduction et de distribution d’eau potable représente un linéaire total d’environ **1100 km conçus autour de 204 cuves et réservoirs**.

Les eaux usées collectées sont traitées sur 16 stations d'épuration, situées à Saint Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte Croix-Volvestre, Fabas, Rimont, Soueix, Lacave, Sentein, Massat, Cescau et Antras. La capacité globale de traitement est de 25 130 équivalents habitants.

Le linéaire total est estimé à 180 km de réseau d'assainissement. Le Service des Eaux est doté d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale dont l'objectif est de hiérarchiser les travaux à engager pour faire face aux défauts constatés et aux évolutions futures.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le contrôle des installations d'assainissement autonome est assuré par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont est doté le Service des Eaux du Couserans. **Ce service concerne environ 6800 habitations.**

Le Service des Eaux du Couserans assure en régie la gestion des services de l'eau et de l'assainissement avec un **effectif de 38 personnes au 31/12/2019.**

Ces 3 services à caractère industriel et commercial font l'objet de comptabilités séparées, **le coût de chaque service étant supporté par les usagers du service**, par l'intermédiaire des factures d'eau et d'assainissement.

L'accueil du public s'effectue dans nos bureaux au 13, route de Toulouse à Saint-Lizier :  
**du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h**  
**Tel : 05 34 14 33 00    Mail : [contact@eauxducouserans.com](mailto:contact@eauxducouserans.com)**

Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et 24 h sur 24, sur simple appel téléphonique au **05 34 14 33 00.**

Le service dispose aussi d'un site internet intégré à celui de la communauté de communes, sur lequel il est possible d'accéder à un grand nombre d'informations, de procédures et de formulaires.

## **PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

### **A - LES INDICATEURS TECHNIQUES**

#### **1 - PRODUCTION**

##### **1.1 LA TOURASSE**

Le captage qui alimente le réseau de la Tourasse est situé à 450 m d'altitude sur la commune de Lacourt.

La station de traitement est située un peu plus en aval à 445 m d'altitude. Elle a fait l'objet d'une réhabilitation en 2015. Sa capacité nominale est de 50l/s (3.600 m<sup>3</sup>/j). La production annuelle est de l'ordre de 500 000 m<sup>3</sup>. La filière de traitement comprend une filtration sur sable, une remise à l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, long de 5,124 km, dessert l'essentiel de la commune de Saint-Girons (partie basse) par l'intermédiaire du réservoir du « Foirail ».

##### **1.2 LAS TOUASSES**

Cette ressource est alimentée par sept captages qui regroupent treize sources situées en forêt de Calamane sur la commune de Rivèrenert.

La station de traitement, implantée sur la commune de Rivèrenert, est située à 683 m d'altitude. Elle fut construite en 1956 et rénovée en 2010. Sa capacité nominale de production est de 12 l/s (860 m<sup>3</sup>/j). Sa production annuelle est de 200 000 m<sup>3</sup>. Le traitement est composé d'une filtration et d'une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau d'adduction qui s'étend sur 11,750 km dessert les communes de Rivèrenert, Lacourt, Encourtiech, Eycheil (partie), Saint-Girons (secteur de Beauregard notamment via le réservoir de Mis). Ce réseau peut secourir le réseau de La Tourasse à partir du réservoir de Mis. Il est lui-même interconnecté au réseau de Sengouagneich qui le renforce en amont du réservoir de Mis.

##### **1.3 LADOUX**

L'ouvrage de captage est situé à 498,5 m d'altitude, sur la commune de Rivèrenert. L'usine de traitement est localisée à proximité de la source. La première station a été construite en 1956.

La nouvelle usine de traitement d'eau a été inaugurée en 2017. La capacité nominale de production est de 150 m<sup>3</sup>/h. Le procédé de traitement est constitué d'une filtration sable, asservi à une coagulation, une correction du pH pour améliorer l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Ce réseau d'adduction de 47,171 km dessert les réservoirs d'Eycheil, Lédar, Rozes, Saint-Lizier, Lorp, Plagnoulas, Caumont, Taurignan-Castet, Mercenac, Peluhau, Feuillerat, Lassalle, Prat et Lacave. Il alimente la zone industrielle de Lorp-Sentaraille où sont regroupés de nombreux gros consommateurs. Il est renforcé par le réseau d'adduction de Sengouagneich au niveau de la zone industrielle.

##### **1.4 RILLE**

Cette ressource est alimentée par six ouvrages de captage sur des ruisseaux de montagne situés en forêt domaniale de Bellissens sur la commune d'Esplas de Sérou.

L'ancienne station datant de 1963 a été reconstruite en totalité au cours de l'année 2005 sur le même site de la commune d'Esplas de Sérou, à 910 m d'altitude. La capacité nominale de traitement est de 80m<sup>3</sup>/h soit 1 600 m<sup>3</sup>/j. La filière de traitement de l'eau comprend un décanteur lamellaire avec ajout

de flocculant, un filtre à sable avec neutralisation à la Neutralite et CO<sub>2</sub>, une mise à l'équilibre par injection de carbonate de sodium et une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau de 67,489 km de long dessert les communes de Rimont, Lescure, Clermont, Montesquieu Avantes, Conzazy, Mérigon, Mauvezin de Sainte-Croix et pour partie les communes de Sainte-Croix Volvestre et Montardit. Il alimente également certains secteurs limitrophes, notamment sur le Volvestre.

Dans le secteur de Montardit, une interconnexion avec le réseau de Sengouagneich permet un renforcement en aval du réservoir de Sarrailles.

### 1.5 SENGOUAGNEICH

Trois captages d'eau superficielle, situés entre 800 et 900 m d'altitude, sur les communes d'Alos (Artiguenard, Escrabioux) et Moulis (Remillassé) alimentent la station de traitement située à Sengouagneich sur la commune de Lacourt à 764 m d'altitude. Elle a été construite en 1974, agrandie en 1985 et a fait l'objet d'une première tranche de réhabilitation en 2007.

La station de traitement a une capacité nominale de 80 l/s (288 m<sup>3</sup>/h) soit 5 760 m<sup>3</sup>/j sur 20 h, ce qui constitue la plus importante unité de production du Couserans. La filière de traitement comporte un décanteur lamellaire avec ajout de flocculant, une filtration sur sable et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, qui mesure 147,574 km de long, dessert les communes de Saint-Girons et Saint-Lizier (pour partie), Montégut, Montgauch, Cazavet, Gajan, Taurignan-Castet (pour partie), Taurignan-Vieux, Barjac, Bagert, Betchat, Cérizols, Escoulis, Bedeille, Tourtouse, Fabas, Sainte-Croix Volvestre, Lasserre, Montjoie et Montardit.

Il renforce également les réseaux d'adduction de :

- Las Touasses, en amont du réservoir de Mis à partir de Mandette,
- Rille, au niveau de Montardit à partir du réservoir de Lasserre,
- Ladoux, au niveau de Lorp à partir de la dérivation de Gajan (depuis 1997).

D'importants travaux ont débuté en 2016, avec la construction d'une tranche neuve rassemblant une décantation lamellaire et la filtration sur sable. La première tranche a été achevée en 2018. La seconde tranche concernent notamment les anciens filtres à sable qui seront reconfigurés en filtres à calcaire terrestre.

### 1.6 AUTRES RESSOURCES

Outre ces 5 grandes ressources, le Service des Eaux du Couserans exploite de nombreuses autres sources qui alimentent localement des abonnés sur les communes suivantes :

- Alos** 9 sources alimentent la plus grande partie de la commune, quelques ressources marginales restent privées.
- Antras** la commune est alimentée par une source transitant par un réservoir.
- Arrien en Bethmale** 3 sources alimentent la plus grande partie de la commune (Arrien, Villargein et Aret), 3 autres ressources alimentent des parties isolées de la commune dont Tournac.
- Aucazein** La commune dispose d'une source à la fontaine d'Allé qui renforce également 2 communes voisines.
- Bethmale** L'ensemble des abonnés est alimenté par la source de Tourm. Cette eau subit un traitement par filtration sur oxy-hydroxyde de fer pour répondre aux nouvelles normes sur l'arsenic et une désinfection au chlore.
- Cescau** La commune dispose d'une ressource, captée en 2 points, qui alimente le réservoir du village, qui lui-même est équipé d'une désinfection UV.
- Engomer** En 2019, 3 ressources alimentent la commune. La ressource Artigous est équipée d'un système de désinfection au chlore liquide.
- Erp** L'alimentation de la commune est organisée autour de 4 ressources. Le plus grand secteur (Serrelongue, Cap d'Erp, Vignau) est protégé par un système de désinfection au chlore liquide, les autres par des systèmes de diffuseurs.
- Massat** La commune, qui se répartie en un centre bourg et de nombreux hameaux, est alimentée par 15 points de captages, représentant 10 UDI.  
La vallée de Liers fait l'objet de travaux de restructuration qui ont débutés en 2019.  
Le projet structurant est de relier les secteurs Est et Ouest pour supprimer plusieurs ressources de mauvaise qualité, puis de converger vers le centre du Bourg.
- Montagne** La commune dispose d'une ressource qui alimente toute la commune et qui renforce également une commune voisine.
- Montels** La commune dispose d'une ressource qui alimente le réservoir du village. Un système de mesure de turbidité en continu et de désinfection par UV garantissent la qualité de l'eau.

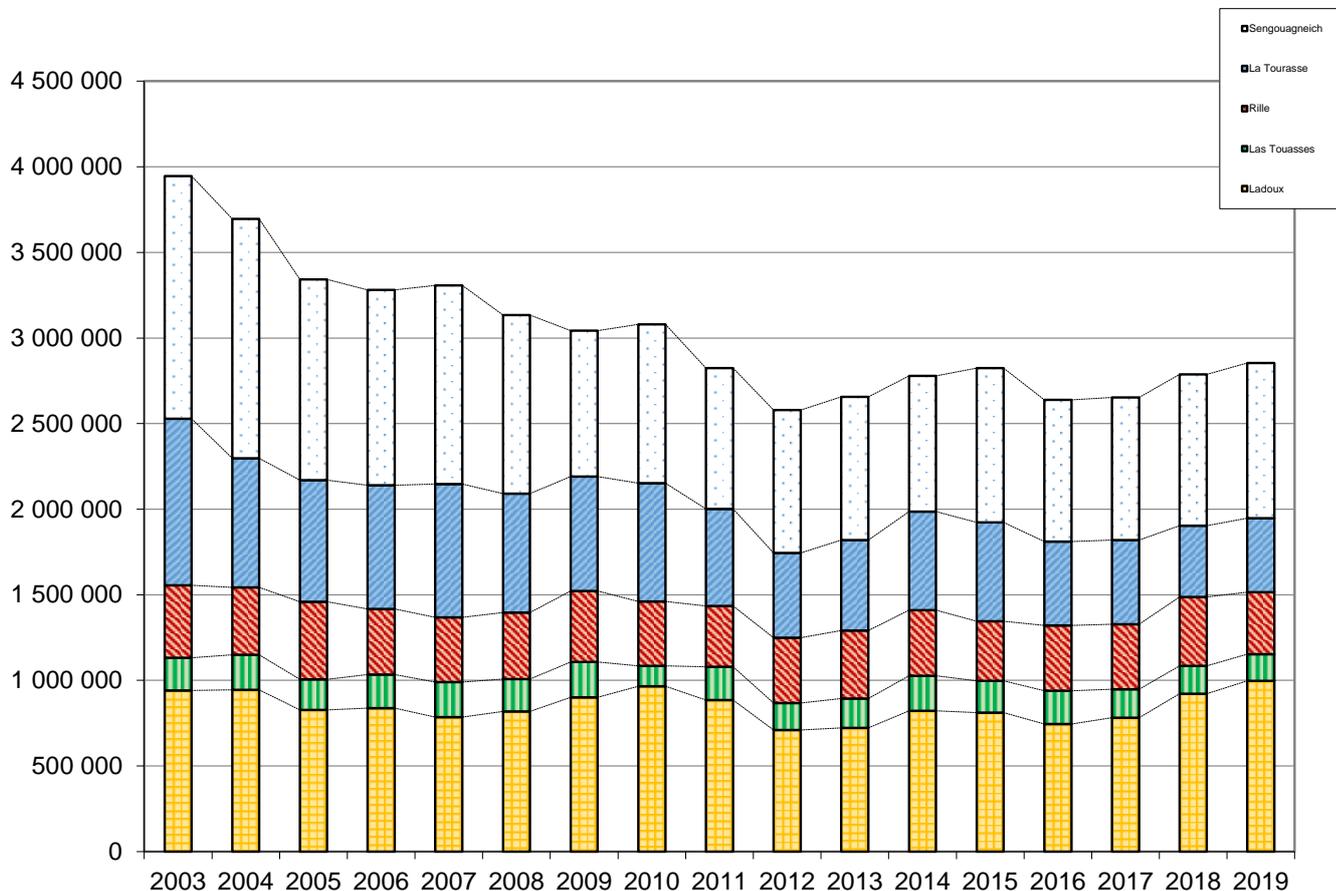
- Le Port** La commune se décompose en 6 UDI équipés de 14 réservoirs.
- Sentein** La topographie de la commune impose un grand nombre de captages. Elle compte 18 captages, représentant 16 UDI, qui alimentent 18 réservoirs.
- Moulis** La plus grande partie de la population (vallée du Lez) est alimentée par les sources de Galy et Just dont l'eau subit une stérilisation par chloration. Ce réseau est interconnecté par 2 points avec les grandes ressources du Service permettant un secours partiel de cette ressource. Le Service assure également la gestion de 7 autres sources qui alimentent des hameaux des secteurs de montagne.
- Rivièrevert** 7 sources sont gérées par le Service des Eaux, dont la source de Las Cabesses qui fait l'objet d'une filtration et d'une stérilisation par UV.
- Soueix** Le centre du village est alimenté par de l'eau qui provient de la commune de Seix. Les autres secteurs sont alimentés par des sources locales dont 6 ressources gérées par le Service des Eaux. La source qui alimente Rogalle fait l'objet d'une stérilisation par UV, de même que la source desservant le secteur d'Aurac.

### 1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes d'eau produits en légère hausse sur les réseaux structurants, mais le diagnostic est variable selon les réseaux concernés.

	Ladoux	Las Touasses	Rille	La Tourasse	Sengouagn eich	TOTAL en m <sup>3</sup>
2003	940 900	190 778	423 030	974 100	1 417 690	3 946 498
2004	943 850	205 021	394 600	754 570	1 397 070	3 695 111
2005	826 770	178 503	454 330	710 570	1 171 270	3 341 443
2006	838 440	194 942	384 560	722 160	1 140 780	3 280 882
2007	784 880	205 204	377 360	779 830	1 159 680	3 306 954
2008	818 660	189 129	388 810	695 090	1 041 590	3 133 279
2009	900 240	207 662	413 890	668 871	852 850	3 043 513
2010	965 180	118 826	376 570	691 985	926 800	3 079 361
2011	884 780	194 486	355 200	567 378	822 211	2 824 055
2012	710 070	157 565	381 410	495 369	834 421	2 578 835
2013	722 820	171 781	395 920	528 826	836 667	2 656 014
2014	821 920	204 973	383 178	575 241	792 806	2 778 118
2015	811 720	185 759	347 920	577 734	900 330	2 823 463
2016	745 260	193 791	380 935	491 708	827 103	2 638 797
2017	782 500	165 821	379 930	491 744	832 022	2 652 017
2018	922 250	162 072	402 020	416 894	883 876	2 787 112
2019	997 417	155 128	362 560	431 988	906 030	2 853 123

Evolution des prélèvements sur les captages



Hors de ces réseaux structurants, les volumes produits par les différents captages « hors réseaux structurants » sont estimés à 640 000 m<sup>3</sup> sur 2019.

## 2 – LA DISTRIBUTION

### 2.1 LE PARC DES RESERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer un approvisionnement régulier et constituent une réserve d'eau dans le cas où un incident viendrait endommager les conduites ou limiter la production.

Le Service des Eaux du Couserans compte des réservoirs et cuves répertoriés, répartis comme précisé dans le tableau ci-après.

Le réseau de La Tourasse ne possède qu'un seul réservoir mais d'un gros volume (1 460 m<sup>3</sup>). Le réseau de Sengouagneich possède quant à lui le parc de réservoirs le plus important, que ce soit en nombre ou en capacité. Ceci s'explique par son étendue.

Réseau	Nombre cuves
	et réservoirs
<b>La Tourasse</b>	1
<b>Ladoux</b>	14
<b>Las Touasses</b>	9
<b>Sengouagneich</b>	50
<b>Rille</b>	30
<b>Moulis</b>	11
<b>Bethmale</b>	1
<b>Alos</b>	12
<b>Riverenert</b>	2
<b>Soueix</b>	10
<b>Lacourt</b>	1
<b>Lescure</b>	1
<b>Antras</b>	1
<b>Arrien</b>	4
<b>Aucazein</b>	1
<b>Cescau</b>	1
<b>Engomer</b>	2
<b>Erp</b>	6
<b>Massat</b>	13
<b>Montagagne</b>	1
<b>Montels</b>	1
<b>Le Port</b>	14
<b>Sentein</b>	18
<b>TOTAL</b>	204

## 2.2 EVOLUTION DES VOLUMES

Les volumes produits, facturés et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019
<b>Volumes produits</b>	3 292 708	3 493 957
<b>Volumes achetés - Import</b>	46 000	48 955
<b>Volume distribué aux abonnés</b>	1 478 378	1 581 351
<b>Volumes vendus - Export</b>	192 997	270 395
<b>Total consommation</b>	1 671 375	1 851 746
<b>Volumes de services</b>	146 822	170 100
<b>Rendement brut</b>	50,1%	52,3%
<b>Rendement net</b>	54,5%	57,1%

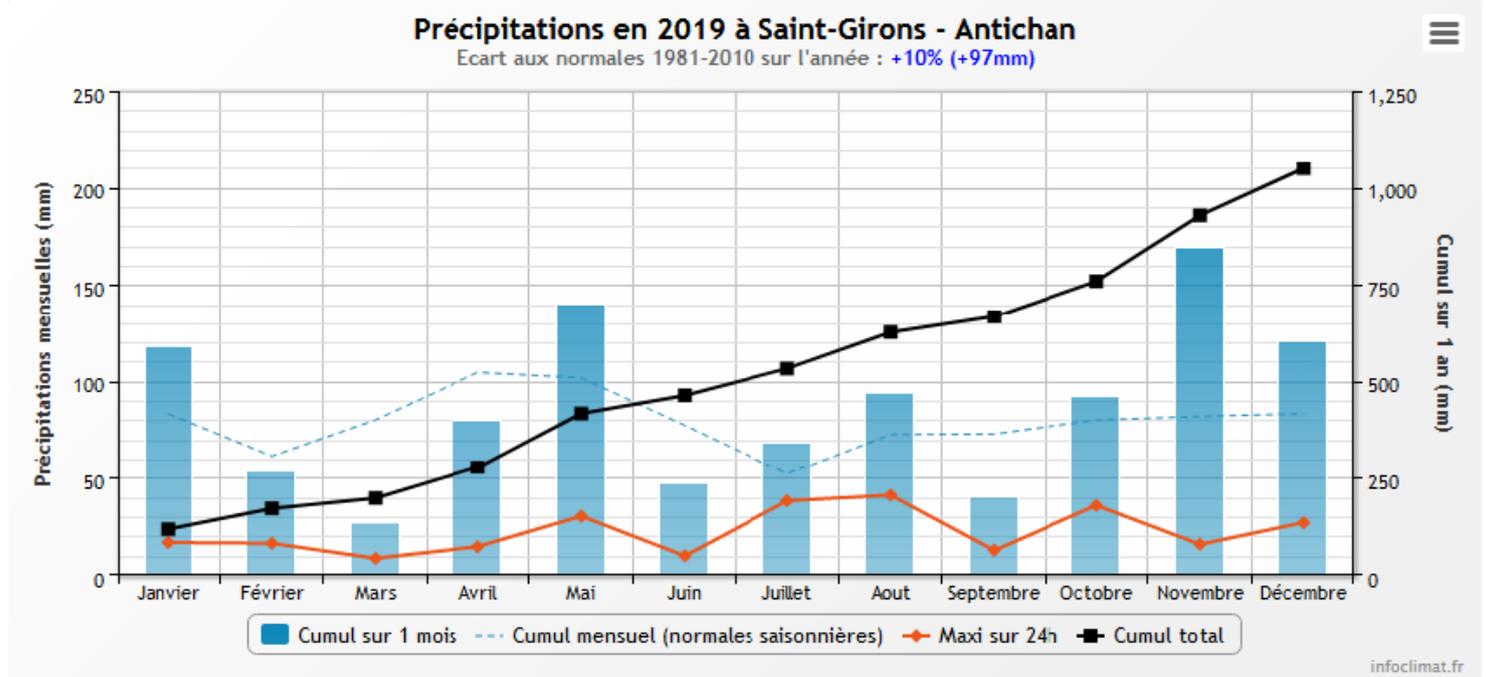
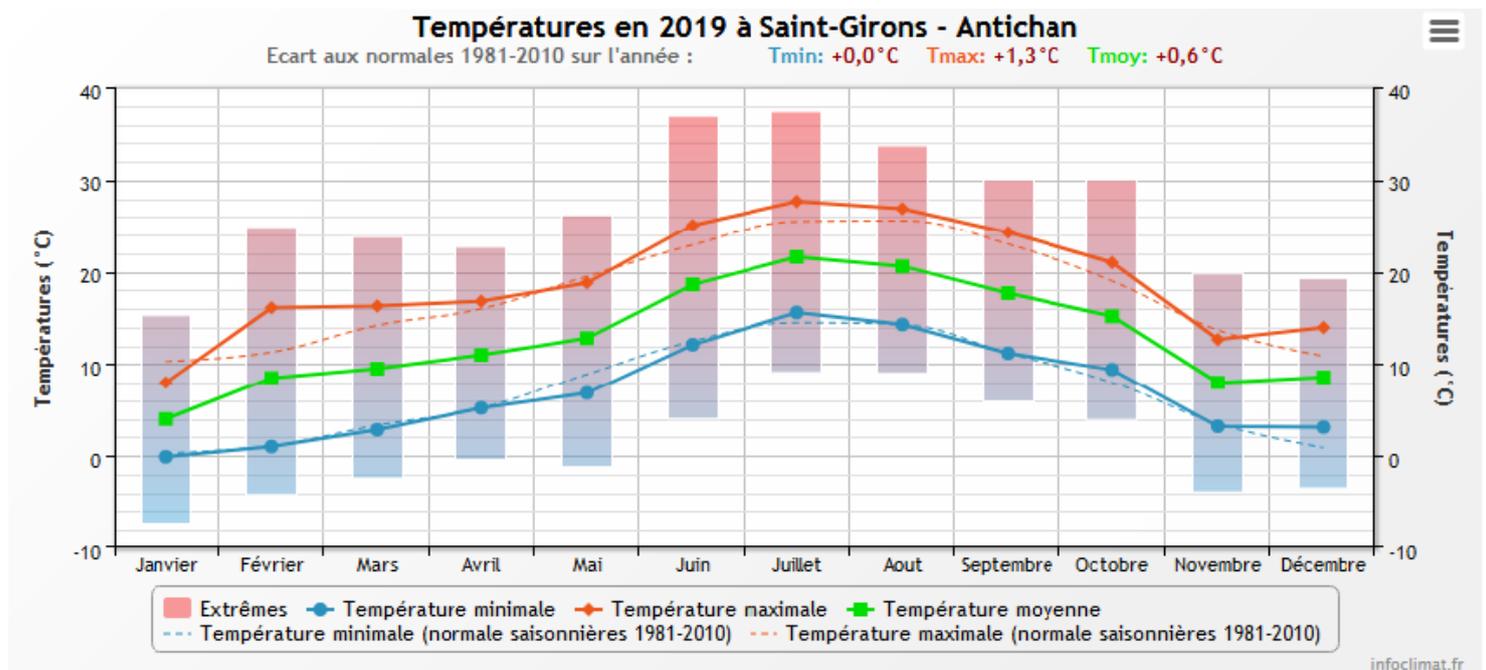
Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution : Tableau ci-dessus

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau : 7.98 m<sup>3</sup>/km/j

Sur un plan général en France, 2019 est à classer au 3e rang des années les plus chaudes depuis le début du XXe siècle. 2019 s'est caractérisée par un soleil généreux et la prédominance de la douceur tout au long de l'année avec deux vagues de chaleur d'une intensité exceptionnelle durant l'été. La pluviométrie a été très contrastée sur le territoire français.

Sur un plan local, l'année 2019 a été marquée par des températures supérieures aux normales des années précédentes.

La pluviométrie, de 1050 mm sur l'année, est une valeur légèrement plus élevée que la normale, mais qui s'est répartie de manière inégale avec 3 périodes plutôt sèches en début d'année (de Février à Avril), en Juin et en Septembre pour se terminer avec des pluies bienfaitrices à l'automne qui ont impacté très favorablement la recharge des aquifères en fin d'année.



Les volumes consommés, sur des bases comparables, est en légère augmentation (+3%) par rapport à l'année 2018.

Les ventes d'eau aux communes limitrophes ont diminué (-13%).

La tendance globale reste une tendance globale à la diminution de la consommation sur plusieurs années (de l'ordre de -10% en 10 ans).

Les différences existantes entre les volumes produits, consommés et facturés, s'expliquent par :

- des dégrèvements induisant une différence entre volumes consommés et volumes facturés
- des volumes d'eau de service (purges, nettoyage réservoir...)
- des consommations non vendues (prise sur borne incendie, fontaines, lutte contre l'incendie,..)
- des sous-comptages sur les compteurs les plus anciens
- des fuites sur les réseaux.

Les volumes d'eau de service et de consommation non vendues apparaissent avec le rendement net où les volumes sont mesurés ou estimés, puis retirés du calcul du rendement net qui n'intègre que les volumes perdus sur les fuites et les volumes liés au sous-comptage des compteurs anciens.

#### Point particulier sur les fontaines :

Les fontaines sont pour une grande partie alimentées par le réseau d'eau potable notamment en zone de montagne. Les volumes consommés sur les fontaines sont pour la plupart non comptés. Ils marquent défavorablement le rendement du réseau, puisque ces volumes qui, cumulés sur une année, peuvent être très importants, sont uniquement estimés au niveau des volumes de service.

Par ailleurs la redevance prélèvement est appliquée à tous les volumes comptabilisés au niveau du prélèvement à la ressource, et le service paye donc la redevance sur les volumes qui s'écoulent au niveau des fontaines.

Or, ces fontaines peuvent représenter une grande importance (esthétique, culturelle...) pour les villages. Dans ce cadre très particulier, l'agence concède des dégrèvements sur la redevance prélèvement à condition de démontrer un certain nombre de critères liés à cet aspect dit patrimonial.

Sur ce double enjeu, il est souhaitable d'équiper les fontaines de compteurs d'eau pour ne pas pénaliser le rendement du réseau et d'établir des dossiers avec le concours des communes pour classer certaines fontaines dans les « fontaines patrimoniales ».

Les évolutions du rendement sur les différents réseaux présentent des constats différenciés :

Les réseaux de Rille, Las Touasses et de Sengouagneich présentent des résultats en amélioration par rapport à 2018 (proche de +3%), en intégrant que ce sont des réseaux très étendus.

Les réseaux de Ladoux et de La Tourasse sont en replis (respectivement -1% et -2%) sur le paramètre rendement.

Outre le suivi assuré par notre supervision et nos moyens de recherche de fuite, qu'il faut soutenir, la poursuite de l'amélioration du rendement de réseau passe par le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

Le niveau de connaissance du réseau est de bon niveau et permet de cibler les meilleurs investissements.

Le Service des Eaux a été retenu à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui vient amplifier les projets de renouvellement de canalisations fuyardes.

Des travaux importants ont été menés avant cela en 2017 et 2018 pour renouveler des canalisations, avec des travaux en régie et plusieurs marchés relatifs à des secteurs identifiés comme fuyards.

Des travaux en régie ont permis de renouveler 2500 ml de réseaux (auxquels il convient de rajouter tous les branchements qui sont également renouvelés par la même occasion) et les différents marchés associés à l'appel à projets « fuites » et l'appel à projets « qualité » a abouti à renouveler ou créer 13 500 ml de canalisations.

Par ailleurs, l'équipe en régie dédiée aux travaux neufs a produit l'essentiel des 546 181 €HT de travaux en régie réalisés en 2019. (Une partie des travaux en régie est aussi réalisée par les équipes d'exploitation du Service des Eaux).

Ces investissements représentent un effort important et ont un effet positif sur le rendement du réseau. Cependant, cet effort doit être poursuivi dans le temps pour faire face au vieillissement naturel du réseau.

En 2019, nous avons renouvelé 801 compteurs abonnés.

Le volume d'heures nécessaire à la réparation des fuites représente l'équivalent de 1.5 temps plein en 2019.

82 fuites sur canalisations ont été réparées en 2019.

### 2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT

Les informations relatives à la population, aux nombres d'abonnés et aux volumes consommés sont reproduites dans le tableau de la page suivante.

On peut constater sur beaucoup de communes un nombre de branchements important par rapport à la population, ce qui s'explique par la vocation touristique du territoire et le grand nombre de résidences secondaires.

Par ailleurs, des disparités importantes existent au niveau de la consommation d'eau en fonction de l'importance des activités touristiques, agricoles ou industrielles sur chaque commune.

On peut noter sur le Service la présence de plusieurs gros consommateurs :

- le Centre Hospitalier Ariège-Couserans
- les fromageries : FAUP, BAMALOU
- l'abattoir du Couserans
- PILEJE

Indicateur D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis : 22 236 habitants (données INSEE)

Outre les ouvertures ou fermetures de compteurs, 66 nouveaux branchements ont été créés en 2019.

Le tableau ci-dessous précise la répartition des abonnements et consommations sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

COMMUNES	Population		Abonnement eau				Volume eau		
	2016	2017	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
ALOS	119	198	197	198	198	3 876	4 964	4 361	
ANTRAS	66		72	74	74		1446	1716	
ARRIEN	113		187	187	187				
AUCAZEIN	63		88	87	87		4 178	1661	
BAGERT	38	44	44	44	44	2 749	2 651	2 575	
BARJAC	44	32	32	33	33	3 298	3 797	4 813	
BEDEILLE	75	65	64	64	64	6 936	6 674	6 551	
BETCHAT	325	257	259	260	260	23 824	22 848	23 988	
BETHMALE	96	191	188	189	189	11 109	11 435	13 376	
DURBAN	42		21	21	21		2 096	1902	
CAUMONT	329	182	180	180	180	37 906	38 344	28 632	
CAZAVET	234	177	173	172	172	13 199	13 605	11602	
CERIZOLS	152	103	102	105	105	16 362	16 155	14 951	
CESCAU	138		134	138	138		26 854	39 586	
CLERMONT	114	73	73	73	73	9 710	9 010	6 400	
CONTRAZY	74	51	51	52	52	5 106	4 625	3 753	
ENCOURTIECH	93	71	70	70	70	6 401	5 996	4 660	
ENGOMER	293		249	248	248		17 104	14 562	
ERP	117		102	101	101				
ESCOULIS	81	63	64	0	0	10 451	9 545	0	
ESPLAS DE SEROU	18		9	9	9		874	726	
EYCHEIL	561	328	322	324	324	23 081	25 647	29 110	
FABAS	355	201	202	206	206	23 571	22 712	21004	
GAJAN	319	169	172	175	175	17 834	18 131	14 675	
SALAT	14		7	7	7		985	928	
LACAVE	159	112	110	110	110	7 492	6 617	7 447	
LACOURT	203	234	231	233	233	8 686	9 375	7 712	
LAHITERE	4		2	2	2		99	120	
LASSERRE	250	175	175	176	176	15 031	13 337	11813	
(LE) PORT	150		369	372	372				
LESCURE	524	299	299	301	301	46 558	40 001	37 100	
LORP-SENTARAILLE	1502	809	797	800	800	109 666	115 008	108 305	
MASSAT	675		814	797	797		41495	40 532	
PRAT	102	58	57	57	57	4 756	5 089	4 877	
CROIX	36	28	29	29	29	4 298	3 581	3 007	
MERCENAC	376	225	220	221	221	21721	20 666	18 112	
MERIGON	114	76	77	75	75	8 373	7 504	7 460	
MONTAGAGNE	73		41	40	40		2 025	2 143	
MONTARDIT	193	136	135	137	137	14 612	12 457	12 744	
MONTBERAUD	26		13	13	13		1079	771	
BOCAGE	32		16	16	16		1363	1057	
MONTEGUT	73	42	42	43	43	4 515	5 550	4 146	
MONTELS	168		117	117	117		13 837	7 241	
AVANTES	252	137	139	142	142	19 343	19 260	17 471	
MONTGAUCH	122	86	86	86	86	9 581	9 744	7 130	
MONTJOIE	1112	661	659	666	666	64 974	67 045	60 023	
MONTSERON	6		3	3	3		627	319	
MOULIS	775	632	636	643	643	46 758	43 843	38 205	
PRAT-BONREPAUX	948	516	511	519	519	39 958	39 927	41691	
RIMONT	542	381	380	385	385	37631	30 252	32 795	
RIVERENERT	186	243	246	247	247	7 867	10 253	6 874	
SAINT-GIRONS	6 803	3417	3375	3392	3392	353 876	348 528	329 330	
SAINT-LIZIER	1454	830	812	819	819	129 810	158 243	138 555	
VOLVESTRE	646	430	426	432	432	34 564	32 301	33 157	
SENTEIN	155		355	362	362		5 848	4 318	
SOUeix	431	428	427	431	431	20 290	21433	23 778	
CASTET	172	118	114	114	114	8 704	8 836	6 689	
TAURIGNAN-VIEUX	213	144	142	142	142	13 855	14 158	11573	
TOURTOUSE	185	127	127	127	127	13 119	12 385	12 563	
DIVERS		73				6 821			
<b>Total</b>	<b>22 535</b>	<b>12 622</b>	<b>15 044</b>	<b>15 066</b>	<b>12 682 272</b>	<b>13 914 442</b>	<b>12 905 590</b>		

## 2.4 RESEAUX

Le linéaire de réseaux est mesuré comme suit :

295 189 ml de réseau d'adduction,  
697 390 ml de réseau de distribution  
28 613 ml de réseau d'eau brute  
et une estimation de 60 000 ml de branchements.

Le Service des Eaux produit un effort important pour synthétiser toutes les données disponibles sur le système d'information géographique, pour en faire la « mémoire du Service des Eaux du Couserans ».

Le gros avantage de cette démarche sur le SIG est de pouvoir accéder rapidement à des synthèses d'information sur une multitude de paramètres sur l'ensemble du réseau et des ouvrages.

L'objectif est d'améliorer encore nos choix d'investissement en constituant une aide à la décision sur les travaux.

Indicateur P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 95.

## 2.5 GESTION ABONNES

Notre Service a adhéré depuis plusieurs années au dispositif départemental du Fond Unique Habitat (FUH) qui gère les dossiers d'abonnés en difficulté de paiement.

Indicateur 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis : 22 236 habitants

Indicateur P151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 5 jours

Indicateur P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 100%

Indicateur P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité : 0.001 €/m<sup>3</sup>

Indicateur P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 1.19 pour 1000 abonnés

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2019, le taux d'impayés est de 3.38% (Indicateur P154.0).

Indicateur P155.1 : Taux de réclamations : 1.06 pour 1000 abonnés

# **3- LA QUALITE**

## 3.1 MESURES DE PREVENTION

L'établissement des périmètres de protection induit une procédure administrative lourde qui fait l'objet d'une mission confiée, avant 2004, aux services du Conseil Général dans le cadre de l'accord passé entre celui-ci et l'Agence de l'Eau et permettant le subventionnement à 80% du coût de la procédure.

A ce jour, les plus grosses ressources du Service des Eaux du Couserans, couvrant plus de 90 % de la population desservie, sont couvertes par un arrêté préfectoral.

Le Conseil Départemental ne pourra pas mener à sa fin le programme prévu. Le Service des Eaux du Couserans a donc poursuivi ce programme, notamment au travers de l'appel à projet « Qualité »  
Voici les dates de signature des arrêtés préfectoraux portant autorisation de prélèvement et instaurant les servitudes de protection règlementaire :

Commune	Ressources / Station	Date de d'arrêté préfectoral DUP
Arrien	Calor	2-oct.-68
Arrien	Plat	19-juin-92
Antras	Bouscas	13-oct.-05
Cescau	Bigouret	16-févr.-06
Erp	Clausach	2-août-07
Erp	Fount de la Goute de la Mole	2-août-07
Erp	Les Clots (Lastes)	2-août-07
Moulis	Just et Galy	20-juil.-10
Riverenert	Ladoux	20-juil.-10
Lacourt	La Tourasse	8-déc.-10
Esplas de Serou	Rille	27-sept.-11
Riverenert	Las Touasses	14-nov.-11
Bethmale	Tourm	1-févr.-12
Alos / Moulis	Sengouagneich	9-févr.-12
Aucazein	Pla d'Allé	19-févr.-15
Alzen (Montagagne)	Goutte Rouge	9-mars-16

### 3.2 TRAITEMENT DE L'EAU

Au niveau du Service, les cinq grands réseaux structurants délivrent plus de 82 % de l'eau distribuée. Ils disposent chacun d'une chaîne de traitement efficace et produisent de l'eau de bonne qualité. Depuis plusieurs années, le Service des Eaux a engagé la rénovation de ses installations de traitement principales.

Ainsi Rille a été reconstruite en 2006. Las Touasses a fait l'objet d'une profonde réhabilitation en 2009. La Tourasse a été rénovée en 2014.

Les travaux pour la reconstruction de la station de Ladoux ont débuté en 2015 et ont été achevés en 2017.

La station de Sengouagneich a fait l'objet d'un marché de réhabilitation. Les travaux de génie civil de la première tranche se sont déroulés en 2016 et les travaux d'équipements (appareillages électromécaniques, tuyauterie, électricité, automatisme) ont débuté en 2017. Ces travaux sont menés en maintenant la continuité de service sur l'ancienne station. La première tranche est opérationnelle depuis 2018.

La seconde tranche consiste notamment à convertir les filtres à sable existants en filtres à calcaire terrestre.

Les travaux de la seconde tranche ont été lancés lorsque la première tranche a été validée en fonctionnement (2018).

Sur les autres ressources, de petites tailles, les difficultés essentielles proviennent de la bactériologie. Plusieurs font l'objet d'un traitement plus simple, soit par désinfection U.V, soit par la mise en place de diffuseur de chlore sous forme solide qui s'est révélée particulièrement efficace, même si cela reste un traitement palliatif.

Les prochaines améliorations seront apportées par des travaux sur les captages ou bien la rationalisation des ressources, en éliminant les ressources présentant les plus grands défauts et raccorder les hameaux correspondants sur des ressources fiables, tant en qualité qu'en quantité. Cet investissement mènera à terme aussi à des économies, avec des moins-values liées à une réduction du nombre d'analyses de contrôle sanitaire.

Sur ce thème en particulier, l'Agence de l'Eau a lancé en 2017 un appel à projets relatif à la qualité qui prend en compte ce type de travaux de réhabilitation et /ou rationalisation. Le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que plusieurs communes parmi les 11 qui ont rejoint le service en régie de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, avaient élaboré les dossiers relatifs à l'appel à projets « Qualité ».

La quasi intégralité des dossiers présentés ont été retenus et bénéficient de 80 % de subventions, ce qui va permettre de résoudre bon nombre de situations de ressources isolées exposées aux contaminations bactériologiques. Il restera cependant à traiter le cas des ressources sur les communes qui n'ont pas choisi de réaliser cette démarche.

Enfin, le Décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, applicable en 2004, a abaissé la limite de qualité pour l'Arsenic de 50 à 10µg/l. L'eau brute de la source de Tourm qui dessert la commune de Bethmale présente une teneur en Arsenic d'environ 30µg/l. Un traitement a donc été mis en place fin 2005 pour éliminer l'Arsenic et respecter les nouvelles normes. L'installation nécessite cependant de renouveler régulièrement la charge de matériau filtrant GEH (2008, 2010, 2014 et 2018). Une réflexion sur ce paramètre sera à mener sur certains captages des communes d'Arrien et de Le Port.

### 3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Pour vérifier la potabilité de l'eau conformément au Code de la Santé Publique, sa qualité est régulièrement contrôlée afin de fournir une eau bactériologiquement saine, limpide et incolore, ayant des qualités organoleptiques satisfaisantes pour le consommateur. Les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) procèdent régulièrement au contrôle réglementaire des eaux produites et distribuées.

Les résultats synthétiques de la campagne d'analyses 2019 figurent dans le tableau récapitulatif en annexe n°6.

Le nombre total d'analyses est important en intégrant les nombreuses petites ressources désormais gérées par le Service.

Sur les **546 analyses effectuées par l'ARS pour les paramètres bactériologiques** sur l'eau distribuée, 521 analyses sont conformes aux normes, soit 95.4% (en nette amélioration de 3.2 point par rapport à 2018, alors qu'un grand nombre de petites ressources ont été intégrées avec les 11 communes), 25 analyses sont non conformes pour des raisons de contamination bactériologique. Les petites ressources sont à l'origine de ces non-conformités. L'amélioration provient des premiers travaux réalisés dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau relatif à la qualité, mais également du suivi réalisé par nos équipes.

Les petites ressources de qualité médiocre devront faire l'objet de rationalisation (raccordement à une ressource de meilleure qualité) ou de traitement palliatif.

Par ailleurs, la démarche de protection des captages doit être poursuivie. Le programme de rationalisation et de réhabilitation engagé sur ces réseaux, ainsi que les efforts sur le nettoyage des réservoirs, permettront de maintenir une bonne qualité de l'eau distribuée et de la faire progresser.

### 3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le décret du 20 décembre 2001 a induit la baisse progressive de la norme sur le plomb pour atteindre 10 g/l en décembre 2015.

Aussi, le Service des Eaux a procédé au recensement des branchements en plomb sur son territoire. Un nombre assez important, proche de 1200 branchements en plomb, a été répertorié. Toutefois ces derniers sont essentiellement situés sur les ressources avec les eaux les moins agressives.

Le Service a réalisé, en 2019, 81 renouvellements de branchements en plomb à l'occasion de réparations de fuites ou de modifications de branchement. Le renouvellement des branchements de l'avenue Foch à Saint Girons est planifié, mais reste conditionné à la coordination des travaux de voirie.

Il convient de noter que le renouvellement des branchements en plomb est réalisé à titre préventif. L'existence de plomb n'implique pas nécessairement une non-conformité sur le paramètre. Toutefois, étant donné l'abaissement des seuils, il convient de poursuivre le programme de remplacement des branchements en plomb.

### 3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Le programme pluriannuel prévoit de traiter les différents thèmes que sont :

- Protection des ressources en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée vis à vis de sa conformité aux normes de potabilité
- Amélioration de la desserte en eau
- Suivi et amélioration du rendement
- Pérennité des ouvrages de stockage et transfert

La procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages a été engagée sur la totalité des ressources gérées par le Service et le dossier d'enquête publique est finalisé pour les principales ressources, avec la signature des arrêtés préfectoraux.

Les projets majeurs en 2019 ont repris ces thèmes :

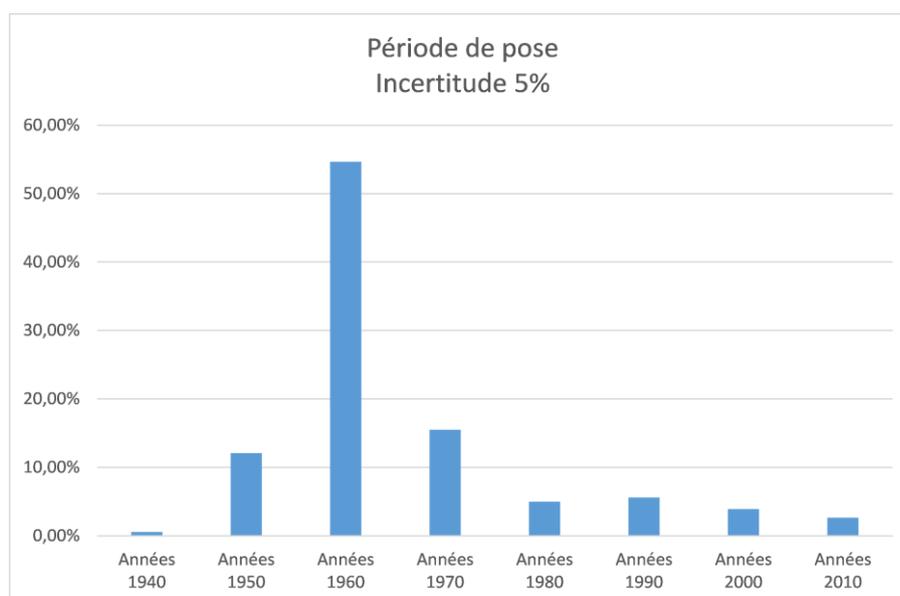
Relativement à la station de Sengouagneich, le problème premier à résoudre sur cette station était le décanteur qui induisait des difficultés sur le reste de la filière de traitement durant certaines périodes de l'année. Un autre aspect est la remise à l'équilibre calco-carbonique qui est à opérer sur cette eau très faiblement minéralisée. Les travaux relatifs à la première tranche ont débuté en 2016 pour se terminer en 2018. Les travaux de la seconde tranche qui concernent l'équilibre calco-carbonique notamment ont été engagés à la suite de la première tranche.

Comme indiqué précédemment l'Agence de l'Eau Adour Garonne a émis un appel à projets relatifs à la qualité. Le Service (ainsi que plusieurs communes avant la prise de compétences) a postulé à cet appel à projets.

Les travaux sur le réseau sont suivis et orientés grâce à notre SIG (Système d'Information Géographique) et à notre supervision qui sont des outils d'aide à la décision, afin d'orienter au mieux nos actions.

Notre réseau a été posé principalement dans les années 50-60-70. Un renouvellement plus important du réseau pourra mener à un meilleur maintien du patrimoine du Service et à des économies sur la production d'eau potable perdue par l'intermédiaire des fuites, mais aussi à des économies sur les interventions de réparations de fuites.

Le tableau suivant présente la répartition des périodes de poses de nos réseaux (NB : Une incertitude subsiste sur la période de pose d'une petite partie de notre patrimoine, inférieure à 5%)



Notre programme de renouvellement de réseaux cible tout d'abord les secteurs fuyards par ordre de priorité, en prenant en compte l'historique des fuites et les informations sur les débits de fuites par secteur.

Ce programme vise ensuite le renouvellement des réseaux engendrant des problèmes de qualité et enfin, il va aussi intégrer les opportunités de travaux liées à une coordination avant des travaux de voirie ou de pose d'autres réseaux.

Pour accéder à l'objectif d'une augmentation du renouvellement de réseau, l'organisation des équipes du Service a été repensée avec notamment la création d'une équipe travaux neufs.

Egalement dans cet objectif, le Service a postulé et été retenu à un appel à projets proposé par l'Agence de l'Eau, relatif au renouvellement des réseaux présentant des rendements insuffisants. Un programme sur 3 ans a été établi.

La somme du linéaire renouvelé en 2019 représente 16 000 ml (total dans lequel ne sont pas comptés les linéaires liés aux branchements que nous renouvelons également par la même occasion) soit 1.5 % de taux de renouvellement réseau et 1.18 % sur une période de 5 ans. Ce linéaire a été réalisé par nos équipes en régie et par des entreprises via différents marchés. Un grand travail de maîtrise d'œuvre de préparation et de suivi de chantier a été produit par notre équipe en régie en 2019.

Les travaux ont notamment concernés les secteurs de : Lescure, Riverenert, Moulis, Saint Girons, Eycheil, Prat, Massat, Aucazein, Alos, Lacourt, Engomer.

## B – LES INDICATEURS FINANCIERS

### 1 - LE PRIX DE L'EAU :

#### 1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, il est appliqué un tarif binomial qui comprend :

- *une part fixe* : l'abonnement pour l'accès au service, soit **77,00 €/an HT en 2019**.
- *une part variable* : proportionnelle à la consommation d'eau, soit **0,99 €/m3 HT en 2019**.

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, étaient fixés annuellement par le Conseil Communautaire en fin d'année pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante. Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, les tarifs hors taxes, votés avant le 31/12/2017 ont été strictement conservés.

Tarifs communes nouvellement intégrées		
	Abonnement	Consommation
ANTRAS	20 € HT/An	0,40 € HT/m3
ARRIEN EN BETHMALE	78,07 € HT/An	
AUCAZEIN	100 € HT/An	0,30 € HT/m3 au-delà de 60 m3
CESCAU	75 € HT/An	0,35 € HT/m3
ENGOMER	70 € HT/An	1,02 € HT/m3
ERP	110 € HT/An	
MASSAT	60 € HT/An	1,00 € HT/m3
MASSAT AGRICULTEUR		0,50 € HT/m3
MASSAT CAMPING	60 € HT/An	0,61 € HT/m3
MASSAT COMMERCE DE BOUCHE	60 € HT/An	0,61 € HT/m3
MONTAGAGNE	40 € HT/An	0,70 € HT/m3
MONTELS	46 € HT/An	0,70 € HT/m3
LE PORT	70 € HT/An	
SENTEIN Village	93 € HT/An	0,30 € HT/m3
SENTEIN Hameau	111,00 € HT/An	
SENTEIN Bergerie	140,00 € HT/An	
SENTEIN Hôtellerie	536,00 € HT/An	0,30 € HT/m3

#### 1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance "Préservation des ressources naturelles"* de l'Agence de l'Eau est fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (**0,150 €/m3 en 2019**)
- *La redevance Pollution* de l'Agence de l'Eau calculée en fonction de la pollution émise par les agglomérations, elle s'élève à **0.330 €/m3**
- *La TVA* : Une TVA de 5,5% s'applique sur la tarification de l'eau et les prélèvements obligatoires.

### 1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 : 2.23 €TTC/m3

Le coût global pour une consommation de 120 m3 est détaillé en annexe n°2.

Il atteint pour l'année et une consommation de référence de 120 m3 : 267.34 €TTC

## 2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

### 2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au Compte Administratif 2018 s'élèvent à 4.530.802,07 € dont 3.368.360,65 € de recettes directes, hors redevances, décomposées comme suit :

	Année 2018	Année 2018
- Ventes d'eau aux abonnés	2 449 089.43 €	2 026 844 .94 €
- Autres ventes d'eau	813 527.95 €	254 291.52 €
- Travaux et services facturés aux usagers	105 743.27 €	103 194.08 €

### 2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2019 :

	Mandats émis
- Travaux sur réseaux opération 12	130 228,16 €
- Périmètres de protection opération 17	6 790,00 €
- Travaux station Sengouagneich opération 50	205 336,64 €
- Travaux appel à projets fuites opération 51	328 622,82 €
- Travaux appel à projets qualité opération 53	1 455 168,08 €
- Divers	6 936,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 133 081,70 €</b>

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et au renouvellement des canalisations vétustes) : 546 181.33 €HT

Engagements reportés (véhicule et logiciel) au 31-12- 2019 :

**870 985.39 €**

### 2.3 LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, L'endettement du Syndicat des Eaux du Couserans et des 11 communes intégrées se sont additionnés.

On peut constater que l'endettement global du service reste faible, avec un ratio de 124 €/abonné. (Voir état de la dette annexe n°4)

Indicateur P153.2 : Durée d'extinction de la dette : 2,63 ans.

La capacité de désendettement est bonne.

	Année 2018	Année 2019
<b>Dettes au 1er janvier :</b>	<b>2 158 235,19 €</b>	<b>2 031 256,61 €</b>
<b>Dettes au 31 décembre :</b>	<b>2 031 256,61 €</b>	<b>1 880 463,02 €</b>
	Année 2018	Année 2019
<b>Annuité versée dans l'année :</b>	<b>143 634,79 €</b>	<b>189 762,49 €</b>
- dont amortissement :	<b>102 744,58 €</b>	<b>150 793,59 €</b>
- dont intérêts :	<b>40 890,21 €</b>	<b>38 968,90 €</b>

## **PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **A- LES INDICATEURS TECHNIQUES**

#### **1- GENERALITES**

Le Service des Eaux gère 15 stations de traitement situées à Saint-Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte-Croix Volvestre, Massat, Fabas, Rimont (2 sites), Soueix, Sentein, Lacave et Antras. La capacité totale de traitement de ces ouvrages s'élève à 25.130 E.H.

En 2018, vingt et une communes sont desservies au moins partiellement en assainissement collectif.

L'ensemble des ouvrages d'assainissement - stations et réseaux est géré en régie directe par le Service des Eaux du Couserans.

Des zonages d'assainissement ont été réalisés et validés par délibération approuvant le zonage d'assainissement après enquête publique sur la totalité des communes adhérentes au Service des Eaux, exceptées Le Port et Antras dont nous ne disposons pas des études (Antras) ou qui restent à terminer (Le Port).

En s'appuyant sur les résultats de ces études, chaque commune a défini sur les différentes zones urbanisées ou urbanisables, le type d'assainissement à prévoir, collectif ou autonome, en fonction de l'aptitude des sols et du niveau d'urbanisation.

Sur les 51 communes, 36 communes ont choisi de traiter une partie de leur territoire en assainissement collectif (les zones les plus denses) et 15 communes ont choisi de traiter tout leur territoire en assainissement non collectif.

Les travaux à engager sur les communes du Service sont considérables.

La volonté du Service est de réaliser ces travaux, mais ils restent conditionnés par l'avis de financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), et par l'application des nouveaux contextes réglementaires.

Selon le souhait de l'ensemble des partenaires et financeurs, le schéma directeur de l'assainissement collectif a été réalisé en 2011 pour hiérarchiser les différents travaux.

Il regroupe 2 parties : le déploiement des systèmes d'assainissement sur les communes non encore dotées et l'amélioration des systèmes d'assainissement existants.

Pour ce qui concerne la première partie, le schéma directeur regroupe 34 projets classés sur les bases objectives de la clé de hiérarchisation. Le classement sera revu chaque année en fonction des modifications de contexte qui pourront impacter la notation, comme par exemple, la pose coordonnée de réseaux d'eaux pluviales qui permettra d'abaisser le coût du projet assainissement, et par voie de conséquence améliorera sa notation dans le classement des projets.

## **2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES**

### 2.1 GESTION DES ABONNES

Indicateur P201.0 : Nombre d'habitants desservis : 13806

Indicateur P202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : 9

Indicateur P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées 46%

Indicateur P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers : 0.16 pour 1000 abonnés

Indicateur P258.1 : Taux de réclamations : 0.16 pour 1000 abonnés

Indicateur P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 9.9

Indicateur P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : 40

### 2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE

- La station de traitement de St-Lizier, construite en 1991, traite les eaux usées :

- des communes de St-Lizier, St-Girons, Eycheil, Gajan et Montjoie en partie
- d'une partie de la Z.I. dont l'abattoir
- du bourg de Lorp depuis juillet 2002. Ce réseau unitaire de collecte apporte d'importantes quantités d'eaux claires parasites.

Les postes principaux ont été équipés d'une mesure des débits by-passés et la station a été équipée d'un pluviomètre à auget basculant pour mesurer précisément la pluviométrie, dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Des actions ont été menées pour réduire les problèmes liés aux surdébits sur la station, en modifiant le point de by-pass sur la station et en équipant le poste principal de Saint Lizier de variateurs de vitesse, et mieux tamponner ainsi les à-coups hydrauliques. Les actions pour réduire les surdébits restent toutefois à compléter.

Des travaux ont été engagés en 2019 et se poursuivront sur 2020 :

- ✓ L'amélioration du contrôle de commande de la station de traitement des eaux usées et du poste de relèvement principal de Saint Lizier, par le remplacement des armoires électriques et la mise en œuvre de télécommunication entre ouvrages afin d'optimiser et mieux réguler les arrivées d'eaux usées à la station de Saint Lizier.

Par ailleurs une étude a été lancée en 2019 :

- ✓ L'étude de qualification du système d'assainissement de Saint Lizier et des actions correctives associées, qui consiste en un diagnostic de l'ensemble du réseau de collecte arrivant à la station de Saint Lizier afin de déterminer un programme de travaux qui amélioreront qualitativement et quantitativement les effluents entrant.

- La station de traitement de Caumont, mise en service en 1995, traite les eaux usées :

- de la fromagerie Faup
- des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet

La station a été rénovée en 2017 (Optimisation des prétraitements et de l'aération).

- La station de Bethmale, construite en 1996, épure les eaux usées des fromageries Bamalou et La Core (partie affinage), et de quelques abonnés domestiques, la desserte des hameaux de Ayet et Samortein restant à effectuer.

Une étude en partenariat avec la fromagerie Bamalou a été lancée en 2019 afin d'améliorer le traitement du phosphore pour limiter l'impact sur le Balamet.

- La station de Prat, construite en 1989, traite les eaux usées du village de Prat. La difficulté qui se confirme sur Prat, est la présence d'eaux claires parasites qui pénalise le fonctionnement du système. Les travaux de déviation de Prat ont nécessité le déplacement de certains ouvrages, dont le poste de relèvement qui est situé à l'entrée de la station (en 2014). A l'occasion de ces travaux, une mesure sur les débits écrêtés en tête de station a été mise en place. Le local électrique a lui aussi été déplacé et renouvelé.

Un diagnostic du réseau sera entamé en 2020 afin d'identifier les travaux nécessaires à l'amélioration des effluents entrant à la station.

- La lagune de Montjoie, construite en 1993, dessert, en partie, les hameaux d'Audinac et de Bergerat, et la base de loisirs d'Audinac.
- La lagune de Sainte-Croix Volvestre, construite en 1996, dessert le bourg de Sainte-Croix. La 3ème tranche de travaux a été achevée début 2004.
- A Lacave, la station d'épuration, mise en service en 2000, dessert désormais le bourg, la 2ème tranche de travaux ayant été terminée au début de l'année 2004. L'étage de filtration de la station de Lacave a fait l'objet d'une réhabilitation qui s'est terminée début 2014.
- La station d'épuration de Fabas dessert le bourg de Fabas. La station initiale datait de 1969. Elle a été entièrement reconstruite en 2009 sur le principe d'une station de filtres plantés de roseaux à deux étages.
- La station de Soueix dessert uniquement le village de vacances du village, elle est constituée d'un système de filtration à sable.
- Deux stations desservent la commune de Rimont :
  - ✓ La plus ancienne, datant de 1948, traite les eaux usées du bourg. Une première étape de travaux a été réalisée en 2010 - 2011. Elle fera l'objet d'une étude en 2020 pour sa réhabilitation complète.
  - ✓ Une autre station a été mise en service en 2001 pour le hameau de Lasserre.

- La station de Massat est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage. La principale difficulté est la quantité importante d'eau claire parasite collectée par le réseau unitaire.
- Les eaux usées de Cescau sont collectées sur le réseau communal, puis dirigées et traitées sur la station de traitement des effluents de la fromagerie de CAZALAS - LA CORE. Une convention liait la commune de Cescau et la fromagerie. Par le principe de représentation-substitution le Service des Eaux du Couserans assume cette convention qui reste valide. Une nouvelle convention a été débattue afin de prendre en compte l'évolution des charges et la réalité des coûts d'exploitation.
- La station de Sentein est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage, suivi d'une zone végétalisée. Le réseau de collecte est unitaire et apporte de nombreuses eaux claires parasites pénalisant le fonctionnement de la station.  
Sur les dernières années, les crues du Lez ont érodé les berges de la station, une étude est menée en partenariat avec la police de l'eau et le Sycoserp afin de consolider la berge.
- La station d'Antras est constituée de fosses anaérobies et de filtres septo-diffuseurs. Les fosses retiennent très peu de boues et les septo-diffuseurs sont colmatés en raison d'introduction d'eau de pluie dans le réseau unitaire mais dont la recherche est rendue impossible en l'absence de regards de visite.

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT

STATION	Capacité nominale					Année de mise en service
	en EH	en DCO(k/lj)	DB0 (kg/lj)	MES	Volume (m <sup>3</sup> /j)	
ST LIZIER	15 000	1800	900	1350	2250	1990
CAUMONT	4 000	480	240	360	600	1993
PRAT	1 500	180	90	135	225	1990
BETHMALE	1 000	120	60	90	150	1995
MASSAT	500	60	30	45	75	2012
STE CROIX	500	60	30	45	75	1996
RIMONT	350	42	21	25	52	1948
MOULIS	430	52	26	39	65	2018
SENTEIN	320	38	19	29	48	2014
SOUEIX	300	36	18	20	60	2006
RIMONT LASSERRE	120	14	7	8	18	2001
FABAS	190	22	11	13	29	2009
MONTJOIE	700	84	42	63	140	1993
LACAVE	120	18	9	11	30	2000
ANTRAS	100	12	6	9	15	

2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2019

STATION	Volume 2015	Volume 2016	Volume 2017	Volume 2018	Volume 2019	Volume jour moyen	Remplissage		Rendement				
							volume	DBO	MES	DCO	DBO	NTK	Pt
St Lizier	595 707	573 789	551 495	668 195	520 677	1427	63%	68%	96%	93%	96%	91%	65%
Caumont	39 359	39 819	36 023	55 861	43 935	120	20%	49%	98%	97%	99%	95%	72%
Prat	70 080	27 010	22 630	105 302	61 502	168	75%	16%					
Bethmale	12 775	12 045	8 395	8 139	7 665	21	14%	20%					
Massat				52 560	35 770	98	131%	8%					
Ste Croix	8 030	12 045	8 030	8 556	13 103	36	48%	80%					
Rimont	14 235	9 125	9 125	11 862	11 862	33	63%						
Moulis					8 395	23	36%	20%					
Sentein				12 519	12 519	34	71%						
Soueix	3 285	3 285	3 650	3 650	2 920	8	13%	15%					
Rimont Lasserre	365	365	365	365	365	1	6%						
Fabas	11 315	10 950	10 950	10 950	10 950	30	103%						
Audinac	4 015	5 840	10 220	7 191	13 103	36	26%	32%					
Lacave	2 555	2 555	2 555	2 555	2 555	7	23%						
Antras													

L'autosurveillance est réalisée sur l'ensemble des stations, avec des fréquences différentes selon leur taille, conformément à la réglementation en vigueur. Les rejets sont donc suivis en continu par le personnel d'exploitation du Service avec un contrôle par le SATESE de l'Ariège (Service d'Assistance Technique en Epuration et Suivi des Eaux) et une prestation de service. Notre service effectue également des analyses sur les rejets de l'ensemble des stations.

Les résultats de ces analyses sont globalement satisfaisants.

Sur la station de Saint Lizier, le renouvellement des turbines a permis d'améliorer très sensiblement la capacité de transfert d'oxygène sur le bassin d'aération. La station fait l'objet de travaux de renouvellement régulier (classificateur à sables, convoyage des boues).

La station de traitement des eaux usées de Saint Lizier reçoit beaucoup d'eaux claires parasites et cela pénalise son fonctionnement. Des travaux de séparation des eaux sont à entreprendre sur le réseau. Ce travail sera long car il nécessite une coordination avec le réseau pluvial qui est de la compétence communale, mais il nécessite aussi des travaux de chaque particulier concerné, dans leur partie privative.

A cet effet, le Service des Eaux du Couserans a lancé une étude diagnostic pour identifier les zones géographiques impactantes et les origines de flux de charges organiques sur 2019-2020.

La station de Caumont reçoit les eaux usées des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet, mais aussi les eaux usées d'une fromagerie, qui représente 75% du flux de pollution traité par la station.

Une étude a été menée en 2015, en coordination avec l'industriel, pour préciser les améliorations à apporter pour éviter les pointes de charge pouvant être rejetées par l'industriel.

Les conclusions de cette étude indiquent que ces pointes peuvent être simplement éliminées par l'industriel, en maîtrisant ces pertes de lactosérum, que par ailleurs, il peut valoriser. Un nouvel arrêté de rejet a été établi en reprenant les préconisations de l'étude. Il encadre sur un plan juridique et financier les conditions d'acceptation du rejet de l'industriel sur la station de Caumont. Le nouvel arrêté a été signé en Avril 2017.

Les rejets de la station sont bons. Cependant nous avons constaté un seul évènement avec un faible dépassement en charge en entrée station pour 2019. Des travaux d'amélioration du traitement ont également été conduits : mise en place de nouveaux prétraitements, optimisation du bassin d'aération.

La station de Prat reçoit beaucoup d'eaux claires parasites, ce qui pénalise son fonctionnement. Des travaux devront être entrepris sur le réseau suite au diagnostic de réseau qui sera mené sur 2020.

Les rejets de la station de Lacave ont été nettement améliorés, avec les travaux achevés en Janvier 2014. Son fonctionnement est stable.

Enfin, outre les travaux de création de réseaux et de nouvelles stations, le schéma directeur a la charge d'arbitrer l'ordre de traitement des différents travaux sur les stations existantes.

En 2015, les 5 premiers projets du schéma directeur ont été lancés.

Ces 5 projets ont été organisés en 3 marchés : Bethmale (les 2 hameaux d'Ayet et Samortein), Taurignan Castet et Mercenac, où il peut être imaginé une solution commune, et Moulis (centre bourg).

Tous les marchés ont été lancés et réalisés, excepté les travaux relatifs à Bethmale qui restent subordonnés à la résolution du rejet de phosphore impactant la Balamet. Ce point fait l'objet de multiples rencontres et réflexions en coordination avec les financeurs, les services de l'Etat et la fromagerie, principal émetteur du phosphore.

Les travaux de Moulis ont été coordonnés et réalisés en 2018 avec les travaux relatifs au pluvial et à la voirie, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune.

Les travaux de raccordement du CNRS et de 4 habitations ont été réalisés.

Après étude et validation des partenaires institutionnels, les travaux de Mercenac et Taurignan Castet se sont orientés vers un raccordement sur la station de Caumont, en précisant notamment l'encadrement des rejets de l'industriel cité plus haut par le biais de l'arrêté de rejet. La station de Caumont (4000 équivalents-habitants), moyennant quelques aménagements, a pu recevoir valablement et traiter les effluents de la fromagerie Faup, des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan-Castet. Ce dispositif permet de mener à une économie d'investissement mais aussi de fonctionnement.

Les travaux sur les villages de Mercenac et Taurignan Castet ont été menés en 2018.

Trois nouveaux projets sont lancés en 2019, avec les marchés de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux. Il s'agit des villages de : Montjoie, Lacourt et Bonrepaux. Ces 3 projets sont développés au sein d'une opération budgétée 2.5 M€HT avant les précisions qui seront apportées par les premières missions de maîtrise d'œuvre.

En parallèle, l'étude des projets de Lasserre et la réhabilitation de la station de Rimont-village sont en cours.

## 2.5 PRODUCTION DE BOUES

Les boues issues des stations d'épuration sont centralisées sur les stations de Caumont et de Saint-Lizier qui possèdent une filière de traitement des boues. Ces boues liquides sont épaissies puis déshydratées sur filtre à bandes afin de les rendre pâteuses (siccité environ 13 % de matières sèches).

Ces boues sont valorisées directement par épandage ou après compostage sur une plate-forme située à Roquefort / Garonne (31).

Avant épandage ou compostage, des analyses et contrôles réguliers sont réalisés pour valider la conformité aux normes et l'absence de tout composé toxique ou métallique. Toutes les analyses effectuées sur les boues du Service des Eaux du Couserans ont été conformes aux normes en vigueur.

Indicateur P203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Stations	Boues évacuées en m <sup>3</sup> 2019	Stations de destination
Bethmale	532	Caumont
Prat	137	Caumont
Lacave	36	Saint-Lizier
Rimont Village	39	Saint-Lizier
Rimont Lasserre	25	Saint-Lizier
Soueix	76	Saint-Lizier

Les boues des « petites » stations (toutes sauf Saint Lizier et Caumont) sont déshydratées sur la station de Caumont et de Saint Lizier.

Indicateur P206.3 : Boues évacuées selon des filières conformes : 100%

Les quantités de boues traitées en épandage agricole en 2019 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **74.1** tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : **13.49** tonnes de matières sèches

Les quantités de boues traitées en compostage en 2019 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **60.26** tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : **27.25** tonnes de matières sèches

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Communes	abonnés assnt 2016	abonnés assnt 2017	abonnés assnt 2018	abonnés assnt 2019	volume assnt 2016	volume assnt 2017	volume assnt 2018	volume assnt 2019
Antras			72	69			1 446	1 677
Bethmale	9	10	10	10	8 190	6 985	7 108	9 093
Caumont	132	135	135	135	18 667	31 192	32 163	23 896
Cescau			109	114			7 864	5 933
Eycheil	219	218	218	222	15 474	13 998	15 050	13 514
Fabas	39	40	42	44	6 234	6 235	6 023	6 223
Gajan	46	46	47	50	4 500	3 736	3 813	3 616
Lacave	76	77	78	81	4 269	4 855	3 888	4 468
Lorp	494	495	498	504	65 763	67 972	76 087	69 410
Massat			280	281			18 710	18 166
Mercenac			55	55			1 117	2 997
Montjoie	145	145	147	152	13 645	14 035	17 432	15 176
Moulis			119	120			4 091	5 329
Prat Bx	358	358	361	368	28 853	27 817	27 596	28 595
Rimont	162	162	164	167	10 806	10 871	10 841	9 989
St Girons	2988	3008	3011	3049	317 627	306 652	307 293	287 802
St-Lizier	638	639	643	651	65 368	65 099	61 618	62 923
SteCroix	109	106	108	112	10 071	10 502	9 837	10 901
Sentein			177	176			4 920	3 828
Soueix	23	23	23	25	2 518	2 609	2 533	2 449
Taurignan Castet			40	40			1 343	1 641
<b>TOTAL</b>	<b>5438</b>	<b>5462</b>	<b>6337</b>	<b>6425</b>	<b>571 985</b>	<b>572 558</b>	<b>620 773</b>	<b>587 626</b>

Il convient de noter que ces chiffres n'englobent pas les gros consommateurs qui relèvent d'une convention de rejet avec le Service des Eaux, à savoir :

- l'hôpital « Jean Ibanès »
- l'abattoir du Couserans

La participation financière de ces établissements est basée sur le volume d'eau et la charge polluante rejetée.

Les volumes présentés ci-avant présentent une augmentation par rapport à 2017, liés notamment aux volumes issus des villages nouvellement assainis (Moulis, Mercenac, Taurignan Castet) et des communes qui ont intégré le service en 2018 (Antras, Cescau, Massat, Sentein) et qui desservait une partie de leurs abonnés en assainissement collectif.

La tendance générale est toutefois à la baisse des volumes assainis sur plusieurs années, avec une baisse de 5% par rapport à 2008, malgré l'augmentation du nombre d'abonnés.

## B- LES INDICATEURS FINANCIERS

### **1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT**

#### 1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, la tarification appliquée est de type binôme et comprend :

- *une part fixe* : abonnement pour l'accès au service : **68 € HT**
- *une part variable* : proportionnelle au volume d'eau consommée : **1,45 € HT/m<sup>3</sup>**

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, sont fixés en fin d'année, pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante.

Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, les tarifs, hors taxes, votés avant le 31/12/2017 ont été strictement conservés.

<b>Tarifs communes nouvellement intégrées</b>		
	Abonnement	Consommation
ANTRAS		0,40 € HT/m <sup>3</sup>
CESCAU	85 € HT/An	0,75 € HT/m <sup>3</sup>
MASSAT	60 € HT/An	0,92 € HT/m <sup>3</sup>
SENTEIN	36 € HT/An	0,51 € HT/m <sup>3</sup>

#### 1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance collecte* de l'Agence de l'Eau s'élève à **0.250 €/m<sup>3</sup>** 2019.
- *La TVA* : Une TVA de 10% s'applique sur la tarification de l'assainissement et le prélèvement obligatoire.

#### 1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur P204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> : 4.72 € TTC/m<sup>3</sup>.

Le coût global (eau + assainissement) pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup> est détaillé en annexe n°3. Il atteint (pour ceux qui bénéficient du service de l'assainissement) sur l'année 2018 : **566.54 € TTC**.

## 2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

### 2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au CA 2018 s'élèvent à 1 616 249.16 €, des recettes directes hors redevances, qui se décomposent comme suit :

	Année 2018	Année 2019
redevance assainissement	1 375 999,09 €	1 425 337,87 €

### 2.2 LES TRAVAUX

#### Travaux d'investissement réalisés en 2019

	Mandats émis
- Travaux sur réseaux opération 11	56 394,41 €
- Travaux sur réseaux opération 12	92 208,32 €
- Travaux Assainissement tranche 2013 opération 50	118 673,55 €
- Divers	4 410,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>271 686,28 €</b>

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et postes de pompage) : 113 255.48 € HT

Restes à réaliser au 31-12- 2019 en dépenses

**557 479 .50 €HT**

### 2.3 LA DETTE

Indicateur P256.2 : Durée d'extinction de la dette : 1.1 an

La dette était très faible au niveau du Syndicat des Eaux du Couserans, avant la création du service au sein de la Communauté de Communes. Malgré l'intégration des 11 nouvelles communes qui, pour certaines, avaient une dette, le niveau d'endettement du service est faible (de l'ordre de 62 € par abonné) et la capacité de désendettement est d'un an.

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2019</b>
<b>Dette au 1er janvier :</b>	438.500,10 €	419 666,02 €
<b>Dette au 31 décembre :</b>	419 666,02 €	400 509,60 €
	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2019</b>
<b>Annuité versée dans l'année :</b>	29 265,74 €	28 761,30 €
- dont amortissement :	18 834,08 €	19 156,42 €
- dont intérêts :	10 431,66 €	9 604,88 €

Le schéma directeur qui a été voté en 2011, représente un total de 17 millions d'euros dont 13 millions vont être consacrés au développement des systèmes d'assainissement collectifs sur les villages qui n'en sont pas encore dotés.

## **PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME**

### **A – LES INDICATEURS TECHNIQUES**

#### **1- GENERALITES**

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées, après délibération, a pris la compétence Eau et Assainissement en intégrant le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que 11 communes qui assuraient le service en régie communale.

Historiquement le SPANC du Syndicat des Eaux du Couserans était composé de 41 communes (Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2004).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SPANC du Service des Eaux du Couserans regroupe 51 communes (La commune haut garonnaise d'Escoulis n'en fait plus partie).

La Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et ses différents textes d'application, ont renforcé la lutte contre la pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines. Cette Loi a également redéfini le rôle des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En effet, la Loi sur l'Eau a souhaité revaloriser l'image de l'assainissement autonome en imposant de vérifier le bon entretien de l'installation, et en édictant des règles de conception précises des nouvelles installations en adéquation avec la nature et la configuration du terrain.

Les communes avaient l'obligation d'établir le zonage de l'assainissement délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome. Il est à noter que la commune de Sentein et d'Engomer ont délibéré favorablement afin de valider leur zonage de l'assainissement après enquête publique. Les communes de Massat et de Montagne ont cette procédure à réaliser pour

#### **Ce service a pour missions obligatoires :**

- Pour les installations neuves (permis de construire ou réhabilitation), d'assurer le contrôle de conception et d'implantation du projet et le contrôle de bonne exécution des travaux, et ce conformément à l'arrêté du 7/03/2012 modifiant les arrêtés du 07/09/2009 qui fixent les modalités de ces contrôles et les prescriptions techniques applicables aux installations nouvelles. Ces arrêtés sont venus apporter des modifications réglementaires par rapport à ceux du 6 mai 1996. Ils ont d'une part, précisé les conditions d'exécution des missions du SPANC et d'autre part, ouvert la mise en œuvre à de nouvelles filières en donnant les modalités de validations de ces dernières. Il est à souligner que toute nouvelle filière, pour être reconnue comme réglementaire, devra être titulaire d'un agrément paru au Journal Officiel de la République.

- Pour les installations existantes, d'effectuer le diagnostic des dispositifs en place et de vérifier leur bon fonctionnement par le biais d'un contrôle périodique, selon l'arrêté du 27/04/2012 fixant les modalités du contrôle. Il est précisé,

- en cas d'absence d'installation pour une habitation occupée, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dans les meilleurs délais sous peine de mise en demeure ;
- en cas d'absence d'installation pour une habitation vacante, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dès occupation des lieux ;
- en cas de non-conformité de l'installation et si elle représente un danger pour la sécurité des personnes (possibilité de contact avec tout ou partie des eaux usées), la mise en conformité doit être réalisée dans un délai de quatre ans à partir de la date du contrôle.

- Cas particuliers d'une habitation située dans une zone d'assainissement collectif futur :

L'application de la réglementation en vigueur reste obligatoire en matière de traitement des eaux usées : une filière d'assainissement non collectif doit permettre d'effectuer le traitement des effluents avant leur rejet au milieu superficiel, et ce, selon les possibilités de la surface disponible. De plus, le propriétaire est tenu de maintenir en bon état de fonctionnement ses ouvrages d'assainissement non collectif (attestation de vidange...).

- Cas particulier de la vente d'un bien immobilier :

Conformément à la loi portant l'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, depuis le 1er janvier 2011, en application de l'article L 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif ou non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, doit fournir dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

Ce document est réalisé pour évaluer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement (article L2224-8 du CGCT). En l'absence de ce diagnostic (ou daté de plus de trois ans), un nouveau diagnostic doit être réalisé à la charge du propriétaire Loi grenelle 2 (Art. 160).

Ces articles précisent également qu'en cas de non-conformité de l'installation lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Ces compétences de contrôles peuvent être déléguées à un établissement intercommunal, en l'occurrence ici, elles reviennent par délégation au Service des Eaux du Couserans, et ne peuvent être réalisées par une tierce personne. En revanche, le pouvoir de police du maire en matière de salubrité publique n'est pas transférable. Cela implique qu'il revient au maire de faire appliquer les mises en conformités nécessaires sur son territoire communal et de gérer les problèmes sanitaires qui peuvent survenir ponctuellement.

Indicateur D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif. : 108

## 2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE

Le service concerne environ 8000 abonnés, c'est-à-dire l'ensemble des habitations ou immeubles assimilés rejetant des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordables à un réseau public d'assainissement.

Le détail de la répartition des abonnés par commune ainsi que la population desservie par le service figurent dans le tableau page suivante.

Indicateur D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public l'assainissement non collectif : Tableau ci-après



	NBRE D'INSTALLATIONS GEREES PAR LE SPANC DONNEES omega	Nbre log rp	Nbre log rs	POP ANC	Ratio Nbre habitant/ Nbre d'installation
ALOS	187	60	161	438	2
ANTRAS	0	41	44	0	2
ARRIEN EN BETHMALE	187	63	137	359	2
AUCAZEIN	87	36	44	138	2
BAGERT	40	23	11	57	1
BARJAC	26	17	10	68	3
BEDEILLE	48	38	13	99	2
BETCHAT	243	156	62	467	2
BETHMALE	170	54	126	301	2
CAUMONT	35	147	2	79	2
CAZAVET	141	103	44	326	2
CESCAU	17	64	57	37	2
CERIZOLS	87	68	16	187	2
CLERMONT	62	51	15	148	2
CONTRAZY	44	34	9	91	2
ENCOURTIECH	59	45	13	121	2
ENGOMER	247	140	62	431	2
ERP	101	61	48	215	2
EYCHEIL	86	252	38	190	2
FABAS	141	137	47	365	3
GAJAN	111	139	14	255	2
LACAVE	17	71	21	37	2
LACOURT	217	102	135	470	2
LASSERRE	160	98	46	371	2
LESCURE	254	216	34	602	2
LORP-SENTARAILLE	277	634	40	656	2
MASSAT	517	351	555	990	2
MAUVEZIN-DE-PRAT	48	42	7	120	3
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	25	20	2	40	2
MERCENAC	146	151	30	364	2
MERIGON	68	52	15	148	2
MONTAGAGNE	36	28	12	107	3
MONTARDIT	123	90	29	256	2
MONTEGUT-EN-COUSERANS	38	31	8	96	3
MONTELS	110	75	17	205	2
MONTESQUIEU-AVANTES	120	106	17	290	2
MONTGAUCH	78	59	14	151	2
MONTJOIE-EN-COUSERANS	444	492	56	1005	2
MOULIS	450	371	163	938	2
LE PORT	373	87	342	745	2
PRAT-BONREPAUX	120	398	88	283	2
RIMONT	185	259	77	392	2
RIVERENERT	220	93	158	495	2
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	293	289	99	652	2
SAINT-GIRONS	263	3287	259	543	2
SAINT-LIZIER	124	627	106	287	2
SENTEIN	185	79	298	362	2
SOUEIX-ROGALLE	392	193	247	872	2
TAURIGNAN-CASTET	59	84	27	118	2
TAURIGNAN-VIEUX	129	101	15	246	2
TOURTOUSE	120	71	40	257	2
<b>TOTAL</b>	<b>7710</b>			<b>16469</b>	

### 3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI

Afin de traiter au mieux les demandes d'autorisations d'urbanisme, une procédure pour le dépôt des dossiers a été mise en place en 2005 avec les mairies et les services de la DDT, permettant la validation en amont du projet d'assainissement des pétitionnaires.

Compte tenu des nouvelles procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme, il convient impérativement que les projets d'assainissement aient été validés par le Service des Eaux avant le dépôt du dossier de permis de construire, sinon celui-ci doit être déclaré incomplet par la commune. Ce contrôle réalisé par le SPANC constitue le « Contrôle Conception Implantation ».

A l'issue de ce premier contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

#### Bilan d'activité sur l'année 2019

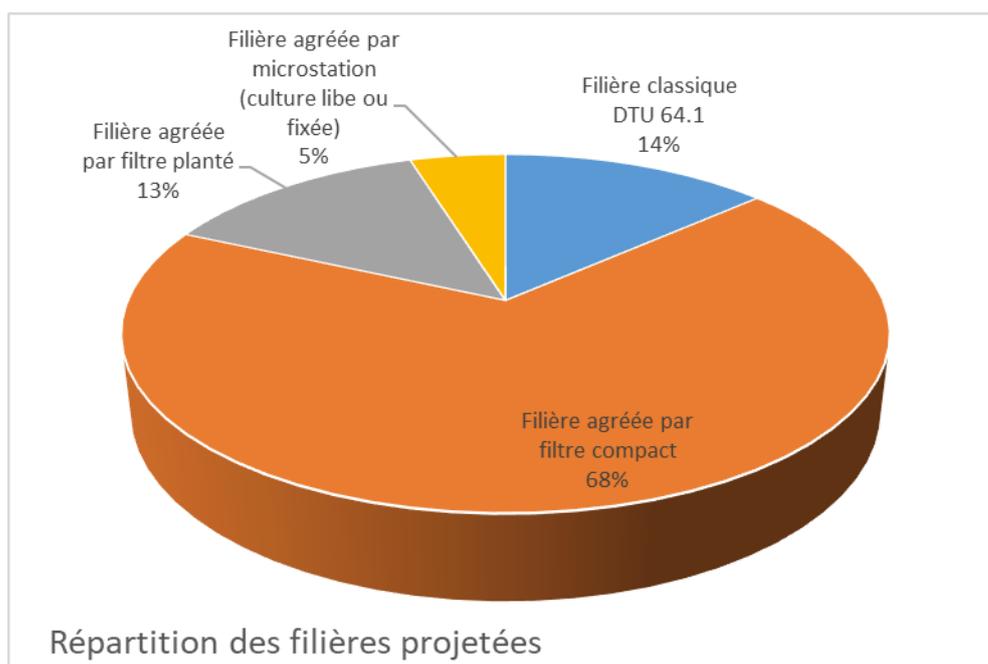
Nombre de « Contrôle Conception Implantation » validés en 2019

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Communes	Nbre de CCI	Conformité
Alos	2	2
Arrien-en-Bethmale	2	2
Bedeille	1	1
Betchat	1	1
Caumont	2	2
Cazavet	1	1
Cerizols	2	2
Contrazy	1	1
Encourtiecch	1	1
Engomer	2	2
Fabas	2	2
Gajan	4	4
Lacourt	1	1
Lasserre	4	4
Le port	5	5
Lescure	2	2
Lorp-Sentaraille	5	5
Massat	10	10
Mercenac	1	1
Montagagne	2	2
Montardit	2	2
Montegut	1	1
Montels	1	1
Montjoie en Couserans	9	9
Moulis	10	10
Prat Bonrepaux	1	1
Rimont	5	5
Riverenert	1	1
Sainte-Croix-Volvestre	3	3
Saint-Girons	1	1
Saint-Lizier	2	2
Sentein	3	3
Soueix-Rogalle	6	6
Taurignan-Vieux	5	5
Tourtouse	3	3
	104	104

Répartition des filières choisies par les pétitionnaires dans les « Contrôle Conception Implantation » validés en 2019 :

Communes	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par microstation (culture libre ou fixée)	Nbre de CCI
Alos	0	1	1	0	2
Arrien-en-Bethmale	0	1	1	0	2
Bedeille	1	0	0	0	1
Betchat	0	1	0	0	1
Caumont	1	1	0	0	2
Cazavet	0	1	0	0	1
Cerizols	0	1	0	1	2
Contrazy	0	1	0	0	1
Encourtiecch	0	1	0	0	1
Engomer	0	1	0	1	2
Fabas	0	2	0	0	2
Gajan	0	4	0	0	4
Lacourt	0	1	0	0	1
Lasserre	0	1	2	1	4
Le port	2	2	1	0	5
Lescure	0	2	0	0	2
Lorp-Sentaraille	2	2	0	1	5
Massat	2	7	1	0	10
Mercenac	0	1	0	0	1
Montagagne	0	0	2	0	2
Montardit	0	1	1	0	2
Montegut	0	1	0	0	1
Montels	0	0	1	0	1
Montjoie en Couserans	1	7	1	0	9
Moulis	0	9	0	1	10
Prat Bonrepaux	1	0	0	0	1
Rimont	1	4	0	0	5
Riverenert	0	0	1	0	1
Sainte-Croix-Volvestre	0	3	0	0	3
Saint-Girons	1	0	0	0	1
Saint-Lizier	1	1	0	0	2
Sentein	0	3	0	0	3
Soueix-Rogalle	0	6	0	0	6
Taurignan-Vieux	1	4	0	0	5
Tourouse	0	1	2	0	3
	14	71	14	5	104



#### 4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE

Lorsque le permis de construire est accepté, le SPANC doit être averti au moins une semaine en amont du démarrage du chantier de l'assainissement individuel afin de procéder dans les meilleures conditions possibles au Contrôle de Bonne Exécution des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Ce contrôle permet d'attester l'adéquation de la filière posée avec le projet validé au niveau du Contrôle de Conception et d'Implantation (CCI) et la bonne exécution des travaux par rapport aux règles de l'art.

Cette visite de contrôle de terrain donne lieu à un rapport de « Contrôle de Bonne Exécution des ouvrages ANC » récapitulant l'ensemble de l'installation posée, ses caractéristiques techniques et l'état de la bonne exécution.

A l'issue de ce second contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.



## Bilan d'activité sur l'année 2019

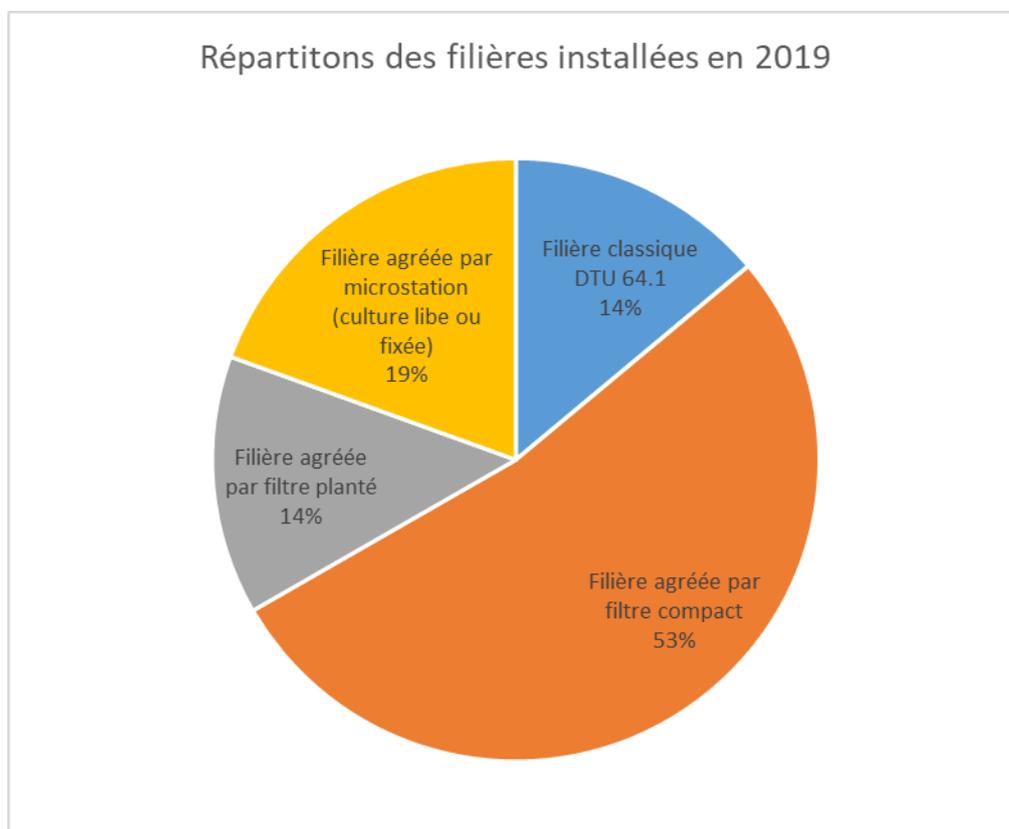
Nombre de « Contrôle Bonne Exécution » validés en 2019

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Répartition des filières installées et vérifiée par le SPANC lors des « Contrôle de Bonne Exécution » en 2019 :

Communes	Nbre de CBE	Conformité
Cerizols	2	2
Conrazy	1	1
Engomer	1	1
Erp	1	1
Fabas	2	2
Gajan	3	3
Lasserre	1	1
Le port	1	1
Lescure	3	3
Lorp-Sentaraille	1	1
Massat	1	1
Montegut	1	1
Montgauch	3	3
Montjoie en Couserans	2	2
Moulis	2	2
Prat Bonrepaux	1	1
Rimont	2	2
Saint-Lizier	1	1
Soueix-Rogalle	2	2
Taurignan-Vieux	3	3
Tourtouse	1	1
Sainte-Croix-Volvestre	1	1
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>36</b>

COMMUNES	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par microstation (culture libe ou fixée)	Nbre de CBE
Cerizols	0	1	1	0	2
Conrazy	0	1	0	0	1
Engomer	0	0	0	1	1
Erp	0	1	0	0	1
Fabas	1	1	0	0	2
Gajan	0	3	0	0	3
Lasserre	0	0	0	1	1
Le port	0	1	0	0	1
Lescure	0	0	0	3	3
Lorp-Sentaraille	1	0	0	0	1
Massat	1	0	0	0	1
Montegut	0	1	0	0	1
Montgauch	0	0	3	0	3
Montjoie en Couserans	0	2	0	0	2
Moulis	0	1	0	1	2
Prat Bonrepaux	1	0	0	0	1
Rimont	0	2	0	0	2
Saint-Lizier	1	0	0	0	1
Soueix-Rogalle	0	2	0	0	2
Taurignan-Vieux	0	2	0	1	3
Tourtouse	0	0	1	0	1
Sainte-Croix-Volvestre	0	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>36</b>



## 5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Après le recensement et l'envoi d'un questionnaire préliminaire à tous les abonnés concernés par l'assainissement non collectif, les premiers contrôles diagnostics ont commencé début 2006.

Ces campagnes de visite de terrain s'effectuent commune par commune sur l'ensemble du territoire du Service des Eaux du Couserans. Un rendez-vous est envoyé à chaque abonné au moins deux semaines à l'avance. Toutefois, en cas d'indisponibilité à cette date, un ajustement du rendez-vous peut-être réalisé dans la mesure où cela ne perturbe pas trop le déroulement de la campagne.

Une réunion publique d'information est systématiquement organisée dans la mairie de la commune concernée, afin de communiquer en amont à la population le contexte réglementaire et les modalités d'exécution de ces contrôles. C'est l'occasion d'échanger avec les administrés, de désamorcer les inquiétudes et d'apporter globalement quelques conseils techniques.

Après un retour d'expérience de quelques années maintenant, nous constatons que la communication auprès de nos usagers est bonne et que nos agents sont toujours bien accueillis par les abonnés.

Cependant, n'ayant pas de pouvoir coercitif, c'est lors du second contrôle de bon fonctionnement que nous mesurerons réellement l'impact du diagnostic initial avec les éventuelles améliorations ou réhabilitations engagées par les usagers.

### Bilan d'activité sur l'année 2019

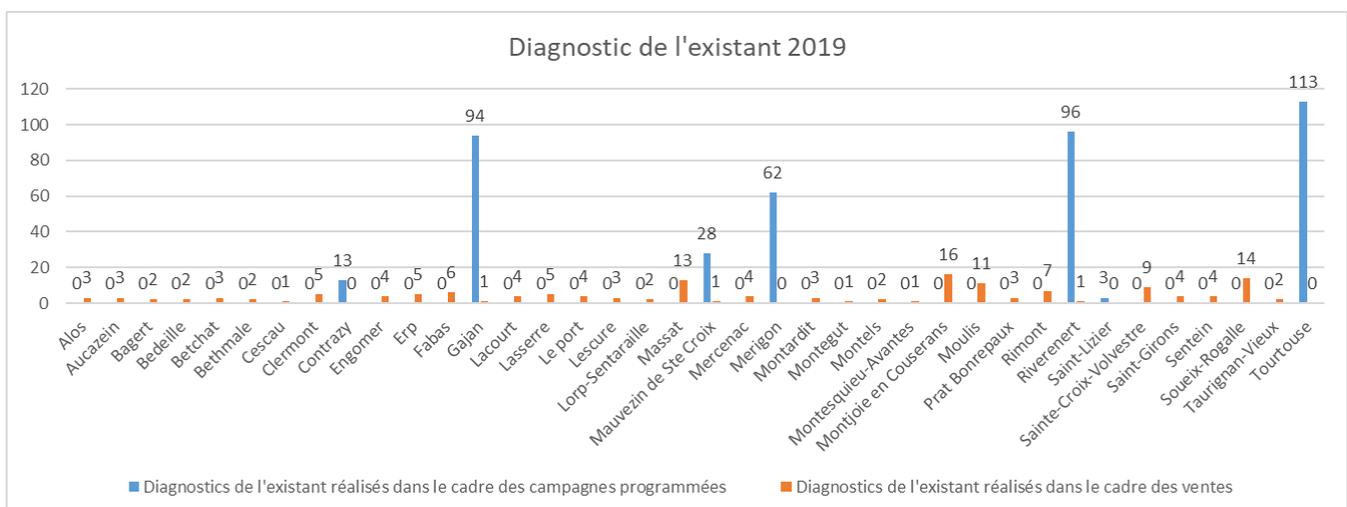
#### Nombre de « Diagnostic de l'existant » réalisés en 2019

Il a été réalisé un total de 151 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

Les campagnes de diagnostics ont été menées sur les communes de Conrazy, Mérigon, Mauvezin de Ste Croix et Riverenert avec un total de 409 diagnostics périodiques.



Commune	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des campagnes programmées	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des ventes
Alos	0	3
Aucazein	0	3
Bagert	0	2
Bedeille	0	2
Betchat	0	3
Bethmale	0	2
Cescau	0	1
Clermont	0	5
Contraazy	13	0
Engomer	0	4
Erp	0	5
Fabas	0	6
Gajan	94	1
Lacourt	0	4
Lasserre	0	5
Le port	0	4
Lescure	0	3
Lorp-Sentaraille	0	2
Massat	0	13
Mauvezin de Ste Croix	28	1
Mercenac	0	4
Merigon	62	0
Montardit	0	3
Montegut	0	1
Montels	0	2
Montesquieu-Avantes	0	1
Montjoie en Couserans	0	16
Moulis	0	11
Prat Bonrepaux	0	3
Rimont	0	7
Riverenert	96	1
Saint-Lizier	3	0
Sainte-Croix-Volvestre	0	9
Saint-Girons	0	4
Sentein	0	4
Soueix-Rogalle	0	14
Taurignan-Vieux	0	2
Tourtouse	113	0
<b>Total</b>	<b>409</b>	<b>151</b>



Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.**Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 48 %**

Commune	Priorité 1: Installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes		Priorité 2: Installation non conforme ne présentant pas un risque pour la santé des personnes		Priorité 3: Installation conforme		TOTAL
	Nombre d'installation	Pourcentage de priorité 1	Nombre d'installation	Pourcentage de priorité 2	Nombre d'installation	Pourcentage de priorité 3	
ALOS	140	67,31%	43	20,67%	25	12,02%	208
BAGERT	13	35,14%	20	54,05%	4	10,81%	37
BARJAC	12	52,17%	8	34,78%	3	13,04%	23
BEDEILLE	20	40,00%	25	50,00%	5	10,00%	50
BETCHAT	119	51,74%	78	33,91%	33	14,35%	230
BETHMALE	162	96,43%	4	2,38%	2	1,19%	168
CAUMONT	8	25,00%	23	71,88%	1	3,13%	32
CAZAVET	87	62,14%	38	27,14%	15	10,71%	140
CERIZOLS	47	55,95%	28	33,33%	9	10,71%	84
CLERMONT	2	28,57%	0	0,00%	5	71,43%	7
CONTRAZY	1	33,33%	1	33,33%	1	33,33%	3
ENCOURTIECH	29	59,18%	14	28,57%	6	12,24%	49
ESCOULIS	29	54,72%	10	18,87%	14	26,42%	53
EYCHEIL	39	47,56%	29	35,37%	14	17,07%	82
FABAS	73	51,05%	54	37,76%	16	11,19%	143
GAJAN	5	29,41%	3	17,65%	9	52,94%	17
LACAVE	9	50,00%	7	38,89%	2	11,11%	18
LACOURT	135	62,50%	60	27,78%	21	9,72%	216
LASSERRE	16	72,73%	2	9,09%	4	18,18%	22
LESCURE	3	8,57%	11	31,43%	21	60,00%	35
LORP-SENTARAILLE	25	11,01%	160	70,48%	42	18,50%	227
MAUVEZIN-DE-PRAT	19	43,18%	17	38,64%	8	18,18%	44
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	2	50,00%	2	50,00%	0	0,00%	4
MERCENAC	118	61,78%	56	29,32%	17	8,90%	191
MERIGON	4	44,44%	2	22,22%	3	33,33%	9
MONTARDIT	75	59,52%	37	29,37%	14	11,11%	126
MONTEGUT-EN-COUSERANS	13	33,33%	20	51,28%	6	15,38%	39
MONTESQUIEU-AVANTES	57	48,72%	48	41,03%	12	10,26%	117
MONTGAUCH	46	58,97%	23	29,49%	9	11,54%	78
MONTJOIE-EN-COUSERANS	214	55,01%	132	33,93%	43	11,05%	389
MOULIS	289	51,98%	225	40,47%	42	7,55%	556
PRAT-BONREPAUX	29	27,10%	60	56,07%	18	16,82%	107
RIMONT	74	43,27%	64	37,43%	33	19,30%	171
RIVERNERT	82	58,57%	47	33,57%	11	7,86%	140
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	160	54,61%	88	30,03%	45	15,36%	293
SAINT-GIRONS	71	28,63%	149	60,08%	28	11,29%	248
SAINT-LIZIER	64	48,85%	56	42,75%	11	8,40%	131
SOUEIX-ROGALLE	200	52,91%	152	40,21%	26	6,88%	378
TAURIGNAN-CASTET	85	80,19%	8	7,55%	13	12,26%	106
TAURIGNAN-VIEUX	71	62,28%	31	27,19%	12	10,53%	114
TOURTOUSE	4	36,36%	4	36,36%	3	27,27%	11
<b>TOTAL</b>	<b>2651</b>	<b>52,02%</b>	<b>1839</b>	<b>36,09%</b>	<b>606</b>	<b>11,89%</b>	<b>5096</b>

## 6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION

- **CHARTRE POUR UN ENTRETIEN DE QUALITE**

En juillet 2015 une « Charte pour un entretien de qualité des installations d'assainissement non collectif sur le Service des Eaux du Couserans » a été signée en association avec les hydrocureurs souhaitant adhérer à cette charte.

La charte constitue un guide de bonnes pratiques des acteurs de l'assainissement non collectif et formalise l'engagement de chacun. Elle est établie sur la base d'un socle réglementaire incontournable. En accord avec les vidangeurs, le Service des Eaux du Couserans récupère les bons de vidanges sur les opérations menées sur ses communes adhérentes et les archivent dans le dossier de l'abonné correspondant.

<b>Vidangeurs adhérents à la charte</b> <b>En date du 01 janvier 2018</b>		
<b>Miquel SARL</b>	4 place du Baléjou 09 200 Saint-Girons	05 34 09 04 72 vidange.miquel@wanadoo.fr
<b>Vidange Charouleau</b>	69 Ter rue Jacquard 09300 Lavelanet	05 61 01 28 04 gestion@charouleau.fr
<b>Metge Vidange</b>	27 rue Aristide Berges 31270 Cugnaux	05 61 56 23 96 p.ferrier@metge-vidanges.com

- **CAMPAGNE DE VIDANGE**

Cette année, le SPANC a proposé aux 41 communes une campagne de vidanges. Pour cela un courrier est envoyé à l'ensemble des abonnés concernés par une installation ANC, sur lequel figurait la liste des vidangeurs chartés à la date d'envoi, ainsi qu'une période de vidange préférentielle, dans le but de rentabiliser les déplacements des vidangeurs et ainsi obtenir des tarifs avantageux.

Les abonnés se sont inscrits sur une liste mise à la disposition en mairie : le SPANC n'intervient pas dans l'aspect planning et commercial de la tournée, cela reste du ressort des particuliers, libres de s'organiser entre eux.

- **PROJECTION 2020**

Comme en 2019, une fois par an, chaque commune se verra proposer une campagne de vidange regroupée.

## **7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME**

Le SPANC est également en charge de l'instruction des documents d'urbanisme concernant les possibilités d'alimentation en eau potable et les possibilités en matière d'assainissement : Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager, Permis de construire en Assainissement Collectif et Non Collectif.

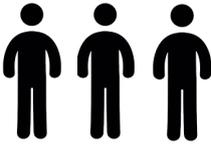
**Activité 2019 :**     Nombre de Certificat d'Urbanisme CU : 129  
                          Nombre de Déclaration Préalable DP : 9  
                          Nombre de Permis de construire en assainissement collectif : 23  
                          Nombre de Permis d'aménager : 2

**Soit un total de 163 dossiers sur les 51 communes adhérentes au Service des Eaux du Couserans, prestations réalisées sans redevance compensatoire.**

A titre d'information, le travail pour l'instruction des Permis de Construire en Assainissement Non Collectif correspondent à l'instruction d'un Contrôle de Conception et d'Implantation, prestation dont le montant de la redevance correspond à celle d'un CCI.

## 8- 11<sup>ème</sup> Programme : SCENARIOS D'EVOLUTION DE LA POLITIQUE D'ANC :2019->2024

Tableau de synthèse des différents scénarios envisagés pour le 11<sup>ème</sup> programme.

Hypothèse d'arrêt de la politique ANC	<u>Scénario 1</u> Un soutien financier aux réhabilitations performantes	<u>Scénario 2</u> Ingénierie technique et financière au service de l'efficacité environnementale	<u>Scénario 3</u> Accompagnement à l'animation pour tous
<b>Avantages pour l'Agence</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéploiement de moyens humains et financiers vers des politiques jugées prioritaires au regard de l'efficacité DCE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des réhabilitations ciblées Et priorisées sur des enjeux réels, en conformité avec la réglementation.</li> <li>• L'Agence a une certaine maîtrise des moyens à déployer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des réhabilitations ciblées et priorisées sur des impacts réels définis localement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un certain désengagement sans pour autant abandonner toute intervention ANC.</li> <li>• Une redistribution des responsabilités quant à l'ANC plus conforme à l'esprit du dispositif réglementaire.</li> </ul>
<b>Inconvénients pour l'Agence</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le risque politique d'un mécontentement sur les territoires (ruraux notamment).</li> <li>• Le risque de maintien de situations non-conformes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité de recenser les zones à enjeu sanitaire pour dimensionner les besoins en réhabilitation sur ces zones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laisser la main aux territoires pour faire émerger les zonages, avec le risque potentiel (mais limité) d'être submergé de demandes.</li> <li>• Des critiques potentielles sur les notions de service public, d'équité et de solidarité territoriale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le risque politique d'un mécontentement sur les territoires, avec le sentiment d'abandon des territoires les plus fragiles économiquement.</li> <li>• Une difficulté à évaluer l'efficacité de cette action.</li> </ul>
<b>Moyens humains pour l'Agence</b>			
			
<b>Moyens financiers pour l'Agence</b>			
			

## B – LES INDICATEURS FINANCIERS

### 1- LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

#### Installation nouvelle :

- Contrôle de conception et d'implantation (CCI) **110 € HT**
- Contrôle de bonne exécution (CBE) **60 € HT**

**Soit un total de 170 € HT**

#### Installation existante :

- Contrôle diagnostic des installations existantes à la demande (ventes...) **110 € HT**
- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :  
Abonnement de 13 € HT/an, soit **104€ HT sur 8 ans**, qui est la périodicité choisie pour ces contrôles, prélevé sur les factures d'eau, et un coût ponctuel pour les non-abonnés de **104€ HT**

### 2- LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS :

#### 2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION 2019

Les recettes d'exploitation portées au CA 2019 s'élèvent à 106 175.77 € qui proviennent des redevances des usagers et des divers travaux (CCI – CBE – DIAG pour vente), dont le montant est fixé annuellement par le Conseil communautaire.

Le montant des subventions versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2019 s'élève à 1 980,00 € puis qui vont progressivement disparaître selon les orientations de l'Agence de L'Eau.

#### 2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION 2019

Les dépenses d'exploitation portées au CA 2019 s'élèvent à 82 598.82 € dont 73 440.20 € correspondent aux charges du personnel et 9 038.61 € aux charges à caractère général.

#### 2.3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019

Les recettes d'investissement portées au CA 2019 s'élèvent à 37 800 € correspondant au montant des subventions versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne aux particuliers, opérations pour comptes tiers dans le cadre des programmes d'aides à la réhabilitation.

#### 2.4 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Les dépenses d'investissement portées au CA 2019 s'élèvent à 89 535.03 € correspondant au montant des reversions des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne aux particuliers (54 600 €), opérations pour comptes tiers dans le cadre des programmes d'aides à la réhabilitation, et des achats de matériels et logiciels nécessaires à cette compétence.

2.5 RESTE A REALISER

Restes à réaliser dépenses au 31-12- 2019 (OP pour compte de tiers réhabilitations) :    **21 000 €**

Restes à réaliser recettes au 31-12- 2019 (OP pour compte de tiers réhabilitations) :    **63 000 €**

Le montant des restes à réaliser correspond au montant des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne restant à percevoir et à reverser aux particuliers, opérations pour comptes tiers dans le cadre des programmes d'aides à la réhabilitation aux particuliers.

Engagements reportés dépenses au 31-12- 2019 (Achat logiciel de gestion ANC) :                    **3 416.38 €**

## **PARTIE 5 : LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE** **REGLEMENTAIRE TERRITORIAL**

La Loi du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a profondément bouleversé le contexte territorial.

La rédaction de cette Loi a impacté directement les structures intercommunales.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées a été créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

La Loi NOTRe a orienté les compétences Eau potable et Assainissement dans les compétences que devaient prendre à terme les communautés de communes.

Les Communautés de Communes Couserans-Pyrénées et Cagire Garonne Salat, sur lesquelles est réparti le Syndicat des Eaux du Couserans, ont souhaité anticiper la prise de compétence Eau au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, soit avant l'échéance fixée par la Loi NOTRe, qui était le 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Aussi le second semestre 2017 a fait l'objet de la préparation de l'intégration du Syndicat des Eaux du Couserans à la Communauté de Communes. A cela s'est rajouté, la construction de conventions pour proposer une coopération avec les 11 communes qui exerçaient jusqu'en 2017, les compétences Eau et Assainissement au niveau communal. Outre l'établissement juridique des conventions, avec la participation des services de la Préfecture et de la Trésorerie, des rencontres avec chacune des 11 communes ont été organisées pour pouvoir échanger sur ce sujet.

Tout ce travail a été mené en poursuivant en parallèle toutes les activités et projets en cours.

Ainsi, la Communauté de Communes a délibéré pour la prise des compétences Eau et Assainissement en Septembre 2017 et a soumis cette décision aux communes. Une très large majorité des conseils municipaux des communes s'est prononcée en faveur de cette prise de compétence par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Cagire-Garonne Salat, à laquelle appartient la commune d'Escoulis adhérente au Syndicat des Eaux du Couserans, a également procédé à cette prise anticipée de la compétence Eau.

Sur cette base, le Syndicat des Eaux du Couserans a été dissout par arrêté inter-préfectoral (Ariège et Haute Garonne) avec une date d'effet au 31 Décembre 2017. La commune d'Escoulis continue d'être alimentée par le réseau du Couserans par voie de convention, et les 40 communes couserannaises ainsi que les 11 communes nouvellement intégrées (soit au total 22 500 habitants) constituent depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le Service des Eaux du Couserans, au sein de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

## **PARTIE 6 : CONCLUSION**

### **EAU POTABLE**

L'année 2019 est la deuxième année depuis la création du Service des Eaux du Couserans au sein de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, bâti sur les bases solides du Syndicat des Eaux du Couserans.

De nombreux travaux ont pu être réalisés, et ont concerné notamment l'amélioration de la qualité et la gestion patrimoniale.

Relativement à la gestion de la qualité, des chantiers d'envergure ont été menés en rationalisant les petites ressources de mauvaise qualité pour les remplacer par un raccordement sur des ressources plus fiables sur un plan qualitatif. Les engagements pris par l'intermédiaire des conventions conclues avec les communes nouvellement intégrées ont été respectés, en particulier sur les projets que ces communes avaient engagés avant la prise de compétence par la communauté de communes. Ces projets seront poursuivis en 2020.

Sur ce paramètre qualité, un des chantiers emblématiques est aussi la station de Sengouagneich qui constitue la plus importante unité de production du Couserans avec une capacité de 280 m<sup>3</sup>/h. Ce chantier a débuté en 2016, a été scindé en plusieurs phases pour assurer la continuité de la production d'eau potable. Il est encore à souligner que toute la conception et l'ingénierie de cette nouvelle construction a été assurée en interne par le Service des Eaux du Couserans. Les travaux sur la station de Sengouagneich parachèvent le programme de rénovation des plus grandes stations du Service des Eaux du Couserans, engagé depuis 2006.

Outre l'amélioration de la qualité, et en restant conscient que le Couserans est dans une situation privilégiée quant aux ressources en eau, le grand enjeu d'une structure comme la nôtre mais aussi de tout service des eaux en France ayant une grande connotation rurale ou montagnarde, reste la gestion patrimoniale.

En effet, la pose des réseaux dans les zones rurales a été réalisée dans la période d'après-guerre (années 1945 à 1970) sous l'impulsion et le financement de l'Etat. Aussi, progressivement, tous les services d'eau ruraux arrivent à un virage où il faut prévoir et soutenir le renouvellement des réseaux et réservoirs. En effet, l'essentiel des coûts d'investissement que nous devons supporter, comme tout service analogue en France est le coût du renouvellement des réseaux.

En 2019, l'effort a été poursuivi avec des travaux portant sur près de 16 000 m de réseau, ce qui nous conduit à un taux de renouvellement de réseau de 1.5% sur 2019 et 1.18% sur une période lissée de 5 ans, et qui nous place largement au-dessus des moyennes nationales.

Cet effort, essentiel pour notre avenir, reste à maintenir sur les années futures pour rentrer dans un cycle de renouvellement perpétuel.

Sur un plan programmation, un diagnostic a été réalisé sur 9 des 11 communes qui ont rejoint le service en 2011. A la suite de ce diagnostic, une hiérarchisation des travaux a été établie en coordination avec les communes.

Sur un plan qualitatif, le bilan des analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire est très positif avec 95.4% d'analyses conformes, soit en constante amélioration depuis plusieurs années, alors qu'un grand nombre de petites ressources ont été intégrées avec les 11 nouvelles communes. Les efforts sur la rationalisation des ressources et le suivi des captages portent leurs fruits.

Relativement à la coopération avec les communes, une recherche de partenariat est à poursuivre avec les communes qui le souhaitent, via des conventions comme celles que nous avons déjà lancées, de façon à optimiser les interventions et le coût global du service.

Malgré la prise en compte des emprunts des communes nouvellement intégrées, l'endettement du service reste faible (125 € par abonné) et sa capacité de désendettement très bonne (2.6 an).

Les prospectives financières réalisées les années précédentes, basées sur des hypothèses réalistes d'augmentation des charges et une évolution tarifaire modérée, permettront de concevoir de nouvelles dépenses d'investissement et poursuivre ainsi la politique de gestion patrimoniale.

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Service des Eaux du Couserans dispose d'un schéma directeur d'assainissement qui permet de hiérarchiser les investissements selon une clé de choix objective et partagée avec les partenaires institutionnels. Le schéma directeur se base sur les zonages d'assainissement établis sur chaque commune.

La clé de choix s'appuie sur 5 paramètres : l'aspect salubrité publique, l'aspect environnemental, le coût, les possibilités des parcelles à pouvoir être dotées d'assainissement collectif, les perspectives de développement d'urbanismes exprimées par la commune. Ces 5 paramètres sont pondérés et la liste ci-dessus présente les paramètres dans l'ordre de pondération décroissant. Ce choix de pondération avait fait l'objet d'un vote en 2011 et d'une validation de tous les partenaires institutionnels.

Une première phase regroupant les 5 premiers projets a été achevée, excepté le village de Bethmale, sur lequel des solutions relatives au traitement du phosphore sont à trouver avec les services de l'Etat.

La seconde phase qui regroupe 3 villages (Lacourt, Montjoie et Bonrepaux) a été lancée avec les études de maîtrise d'œuvre. Un point d'attention particulier a été porté sur la coordination avec les communes de façon à entreprendre tous les travaux de manières conjointes (réseaux secs et humides, voirie et accessibilité) de façon à réduire les nuisances aux riverains mais aussi optimiser les dépenses de deniers publics.

Les travaux d'assainissement sur la commune de Lescure ont également été amorcés avec comme objectif principal la coordination des travaux.

Sur les 11 communes qui ont intégré le service au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, 4 disposent d'un réseau d'assainissement des eaux usées. Il s'agira d'intégrer les 11 communes dans le schéma directeur selon les mêmes critères objectif sur la base des zonages d'assainissement réalisés sur chacune d'entre elles.

Une réflexion a également été menée et encadre la modification des zonages d'assainissement des communes.

Sur un plan quantitatif, à périmètre constant, les volumes assainis en 2019 sont en légère augmentation par rapport à 2017.

La tendance structurelle reste à la baisse des assiettes sur plus de 10 ans.

Sur un plan qualitatif, les eaux traitées sont globalement de bonne qualité et respectent les normes de rejet.

Toutefois, plusieurs réseaux de collecte reçoivent beaucoup d'eau claire parasite, soit par introduction d'eau de nappe, soit par défaut de raccordement des eaux pluviales. En domaine privé, la séparation eaux usées / eaux pluviales est à la charge des propriétaires. Nous poursuivons les démarches de sensibilisation auprès de nos abonnés.

Selon une clarification règlementaire datant du 3 Août 2018, la compétence de gestion des eaux pluviales appartient explicitement aux communes. Une coordination avec les mairies, qui ont donc la gestion de leur réseau pluvial, tant en création qu'en entretien, est nécessaire pour travailler efficacement sur le sujet.

Les boues produites ne posent aucune difficulté au niveau de leur valorisation avec un respect exhaustif des normes en vigueur.

Des investissements réguliers sont aussi réalisés sur nos stations, avec des renouvellements d'équipements et des réflexions sont menées pour optimiser les ouvrages.

Le coût du service reste globalement supérieur au coût moyen de l'assainissement sur le bassin Adour-Garonne.

Sur un plan financier, les investissements planifiés par l'intermédiaire du schéma directeur vont engendrer de lourdes dépenses. Le Service dispose d'une bonne assise financière qui va lui permettre de réaliser ces travaux planifiés.

L'endettement existant reste faible par ailleurs (62 € par abonné), malgré la prise en compte de dettes issues des 11 communes intégrées au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. La capacité de désendettement est très bonne (1 an).

## ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le service public de l'assainissement non collectif poursuit sa mission sur le contrôle des installations neuves et le contrôle de l'existant.

Il est à rappeler que le SPANC (Service Public d'Assainissement Collectif) n'a pas de pouvoir de Police (salubrité publique) qui reste détenu par le Maire. Nos techniciens interviennent en appui des communes avec un rôle technique de conseil en facilitant la médiation.

Le service intervient aussi sur les documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, déclaration de Travaux...), bien que cette activité ne soit pas rémunérée pour le Service.

L'intégration des 11 nouvelles communes a conduit à augmenter le nombre d'installations ANC, en évoluant de 6184 installations à 7799 installations. Sur ces 11 nouvelles communes, une bonne part avait réalisé le premier passage des diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes, comme cela avait été mené sur l'ensemble des communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans.

Concernant les installations neuves, nous constatons un nombre soutenu de CCI avec 104 demandes en 2019 (94 demandes en 2018). Le nombre de CBE est en baisse avec 36 diagnostics en 2019 contre 61 en 2018.

En 2019, il a été réalisé 560 diagnostics de l'existant sur le Service des Eaux du Couserans.

Outre ses missions obligatoires, le Service poursuit des actions de soutien de bon entretien des installations avec une démarche novatrice de charte ouverte aux entreprises de vidange qui peut mener à une optimisation intéressante des tarifs pour les particuliers.

Enfin, le Service a aussi aidé à la réhabilitation des installations défectueuses, démarche soutenue par l'Agence de l'Eau et qui permettait au propriétaire volontaire de bénéficier d'une aide à la réhabilitation. Cependant, l'Agence de l'Eau a annoncé qu'elle ne reconduirait pas ce programme. En 2019, le service a instruit et suivi les dossiers précédemment retenus. Il aura permis de résoudre des dysfonctionnements d'installations pour les propriétaires ayant saisi l'opportunité.

## **Site internet**

Notre site internet <http://www.eauxducouserans.com/> a été lancé en 2016.

Il apparaît très bien référencé sur les moteurs de recherche. Il permet de trouver grand nombre d'informations facilitant notamment les démarches administratives.

## CONCLUSION GENERALE

En synthèse, les actions du Service des Eaux du Couserans sont structurées de la manière suivante :

Sur l'eau potable, 2 axes principaux se dégagent, l'un sur la qualité, l'autre sur la gestion patrimoniale.

Maintenant que les 5 stations structurantes ont été complètement rénovées, la qualité se tourne désormais vers les petites ressources, avec des actions comme la mise en place des périmètres de protection, la rationalisation des ressources ou les dispositifs de désinfection.

Le second axe est la gestion patrimoniale, avec l'énorme enjeu que représente le renouvellement des réseaux constituant un effort, déjà engagé, qui doit s'inscrire dans le temps, mais aussi avec la réhabilitation des ouvrages tels que les réservoirs.

Concernant l'assainissement collectif, le schéma directeur se base sur des règles objectives et partagées. Il ordonnance les projets, avec d'une part la création de réseaux d'assainissement pour les communes non dotées et d'autre part, les investissements sur les ouvrages et réseaux existants.

Relativement à l'assainissement non collectif, l'enjeu est de maintenir un service de qualité répondant aux obligations réglementaires et en facilitant l'entretien et les démarches de nos abonnés équipés d'ANC.

Au sein de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, le Service des Eaux du Couserans, bâti sur des bases financières saines, peut poursuivre d'offrir un service public de qualité et efficient, en s'appuyant sur la compétence et de l'implication de ses agents, tout en restant proche des préoccupations des communes.

## ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France

	Tarif 2018 Base de consommation annuelle 120 m <sup>3</sup>	
	Prix TTC de l'eau potable	Prix TTC de l'assainissement
Service des Eaux du Couserans	2,20 €	2,49 €
Moyenne France données SISPEA	2,05 €	2,03 €

## ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> : service de l'eau

### Année 2018

<u>EAU</u>	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m <sup>3</sup>
	<u>Service de l'eau :</u>		
	<i>Abonnement eau :</i>	76	76,00 €
	<i>Consommation eau :</i>	0,97	116,40 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	<i>Préservation des ressources :</i>	0,15	18,00 €
	<i>Redevance Pollution :</i>	0,33	39,60 €
	TOTAL hors taxes		250,00 €
	TVA : 5,5 %		13,75 €
	TOTAL TTC		<b>263,75</b> €uros
		soit :	<b>1730,09</b> Francs

### Année 2019

<u>EAU</u>	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m <sup>3</sup>
	<u>Service de l'eau :</u>		
	<i>Abonnement eau :</i>	77	77,00 €
	<i>Consommation eau :</i>	0,99	118,80 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	<i>Préservation des ressources :</i>	0,15	18,00 €
	<i>Redevance Pollution :</i>	0,33	39,60 €
	TOTAL hors taxes		253,40 €
	TVA : 5,5 %		13,94 €
	TOTAL TTC		<b>267,34</b> €uros
		soit :	<b>1753,62</b> Francs

### ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> : eau + assainissement

Année 2018	Rubriques	Coût		
		unitaire	pour 120 m <sup>3</sup>	
<b><u>EAU + ASSAINISSEMENT</u></b>	<u>Service de l'eau :</u>			
	<i>Abonnement eau :</i>	76	76,00 €*	
	<i>Consommation eau :</i>	0,97	116,40 €*	
	<u>Service de l'assainissement :</u>			
	<i>Abonnement assainissement :</i>	68	68,00 €	
	<i>Consommation assainissement :</i>	1,45	174,00 €	
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>			
	<i>Pollution</i>	0,33	39,60 €*	
	<i>Collecte</i>	0,250	30,00 €	
	<i>Préservation des ressources :</i>	0,15	18,00 €*	
	<b>TOTAL hors taxes</b>			<b>522,00 €</b>
	TVA : 5,5 %*			13,75 €
	TVA : 10 %			27,20 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>562,95 Euros</b>	

Année 2019	Rubriques	Coût		
		unitaire	pour 120 m <sup>3</sup>	
<b><u>EAU + ASSAINISSEMENT</u></b>	<u>Service de l'eau :</u>			
	<i>Abonnement eau :</i>	77	77,00 €*	
	<i>Consommation eau :</i>	0,99	118,80 €*	
	<u>Service de l'assainissement :</u>			
	<i>Abonnement assainissement :</i>	68	68,00 €	
	<i>Consommation assainissement :</i>	1,45	174,00 €	
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>			
	<i>Pollution</i>	0,33	39,60 €*	
	<i>Collecte</i>	0,250	30,00 €	
	<i>Préservation des ressources :</i>	0,15	18,00 €*	
	<b>TOTAL hors taxes</b>			<b>525,40 €</b>
	TVA : 5,5 %*			13,94 €
	TVA : 10 %			27,20 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>566,54 Euros</b>	

ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2019 – service de l'eau

IV - ANNEXES										IV		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE										A1.2		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2019									Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)				
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		1 992 985,89					199 183,09	38 968,90	0,00	8 611,88
<b>164 1 Emprunts en euros (total)</b>		0,00		1 992 985,89					199 183,09	38 968,90	0,00	8 611,88
P085Q0014PR	N	0,00		63 333,47	4,75	F		4,67259	13 333,32	3 225,00	0,00	186,25
508515142254	N	0,00		616 000,00	21,83	F		1,46679	28 000,00	9 440,51	0,00	2 271,60
508515142255	N	0,00		628 516,85	21,83	F		1,40199	24 198,83	9 155,21	0,00	2 210,17
508525142252	N	0,00		165 000,00	21,83	F		1,46679	7 500,00	2 531,72	0,00	606,46
508525142253	N	0,00		166 396,99	21,83	F		1,42046	6 459,58	2 489,32	0,00	600,40
P01V4R012PR6-17	N	0,00		27 042,22	10,42	F		5,61131	1 951,69	1 101,77	0,00	659,38
062934010PR	N	0,00		38 458,29	10,33	F		4,51799	2 640,05	1 710,55	0,00	367,78
4417	N	0,00		46 782,89	14,00	F		4,62428	2 359,03	2 245,09	0,00	127,00
4710650	N	0,00		13 097,16	11,83	F		1,65611	983,01	218,03	0,00	49,75
7135771	N	0,00		29 722,51	2,42	F		4,89883	9 182,21	1 497,83	0,00	692,95
7779082	N	0,00		4 612,65	2,75	F		3,93069	1 505,79	202,19	0,00	41,07
8215523-24	N	0,00		20 256,89	17,75	F		5,80781	937,61	1 680,37	0,00	116,96
966664010PR	N	0,00		0,00	0,00	F		5,96137	2 221,01	96,84	0,00	0,00
P052V8011PR	N	0,00		11 219,26	3,00	F		7,18002	2 480,86	660,91	0,00	543,66
P1C1YU016PR	N	0,00		51 346,62	21,75	F		5,30240	1 253,48	2 684,96	0,00	154,25
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>		0,00		9 636,11					23 251,51	0,00	0,00	0,00
<b>168 7 Autres dettes (total)</b>		0,00		9 636,11					23 251,51	0,00	0,00	0,00
25009504	N	0,00		0,00	0,00	F		7,6624	17 687,20	0,00	0,00	0,00
25009506	N	0,00		892,51	0,56	F		7,6624	892,51	0,00	0,00	0,00
25009506	N	0,00		8 943,60	1,83	F		7,6624	4 471,60	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		0,00		1 992 822,02					128 434,59	38 968,90	0,00	8 611,88

ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2019 – service de l'assainissement

IV - ANNEXES										IV		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE										A1.2		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Categorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>184 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		391 755,32					16 238,39	9 604,85	0,00	3 160,50
<b>1841 Emprunts en euros (total)</b>		0,00		391 755,32					16 238,39	9 604,85	0,00	3 160,50
19849	N	0,00		24 923,34	10,58	F		2,8984	1 248,23	708,93	0,00	154,22
505953-26	N	0,00		281 559,31	35,25	F		1,76942	7 987,41	4 982,08	0,00	407,94
7604100	N	0,00		58 403,33	9,08	F		5,21469	4 583,98	2 746,23	0,00	2 426,14
8439598	N	0,00		26 869,34	8,92	F		4,31611	2 418,66	1 189,62	0,00	172,29
<b>188 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>		0,00		8 754,28					2 918,08	0,00	0,00	0,00
<b>1887 Autres dettes (total)</b>		0,00		8 754,28					2 918,08	0,00	0,00	0,00
120 09 5198 01	N	0,00		6 128,02	2,08	F		0,0	2 042,64	0,00	0,00	0,00
120 09 5198 02	N	0,00		2 626,26	2,58	F		7,6E-4	875,42	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		0,00		400 509,60					19 156,42	9 604,85	0,00	3 160,50

## ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)

Installation	Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
					Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
00900684	CAPTAGE DE FREYCHENDECH	CAP		2	1		1	
00900685	SOURCE D'ANGLADE	CAP		2	1		1	
00900688	SOURCE DU COL DE ROUX	CAP		5	1		1	
00900695	LAPARADE	CAP		1	1		1	
009001899	FAUX LES PASTRES	CAP		2	1		1	
009003338	LA MOUSSE	CAP		2	1		1	
009001781	BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS	MCA		120	1		1	
009001499	USINE EAU POTABLE RILLE	TTP		1100	5		5	
009001511	USINE EAU POTABLE LA TOURASSE	TTP		1250	6		6	
009001512	USINE PRODUCTION SENGOUAGNET	TTP		3013	6		6	
009001521	PRODUCTION DE MASSAT	TTP		110	2		2	
009001529	UV DE GOUTTE ROUGE MONTELS	TTP		16	2		2	
009001545	USINE PRODUCTION LADOUX	TTP		2246	6		6	
009001546	USINE LASTOUASSES	TTP		240	3		3	
009001563	UV DE AURAC SERRES HT SEGOUGE	TTP		10	2		2	
009002035	UV ROGALLE	TTP		25	2		2	
009002066	UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE	TTP		120	2		2	
009003278	PRODUCTION EYCHERBOUL	TTP		10	2		2	
009003333	PRODUCTION ARRIEN VILLARGEIN	TTP		14	2		2	
009003367	UV PRODUCTION LES CABESSES	TTP		4	2		2	1
009003368	PRODUCTION SENTEIN VILLAGE	TTP		20	2		2	
009003369	PRODUCTION DU PONT	TTP		1	1		1	
009003371	PRODUCTION CESCAU	TTP		14	2		2	
009003379	PRODUCTION FREYCHENDECH	TTP		5	1	1	1	
009003380	PRODUCTION D'ANGLADE	TTP		1	1		1	
009003381	PRODUCTION DE L'ASPE	TTP		2	1		1	1
009003382	PRODUCTION MOURERE ROUGE	TTP		5	1		1	
009003388	PRODUCTION DE SOUEL	TTP		2	1		1	
009003389	PRODUCTION JOS	TTP		1	1		1	
009003391	PRODUCTION COL DE ROUX	TTP		3	1	1	1	
009003392	PRODUCTION PLAYRAS	TTP		4	1		1	
009003400	PRODUCTION LA PARADE	TTP		1	1		1	
009003403	PRODUCTION EYLIE BAS	TTP		2	1		1	
009003404	PRODUCTION EYLIE HAUT	TTP		3	1		1	
009003418	PRODUCTION BORDES D'ALAS	TTP		1	1		1	
009003419	PRODUCTION ROUZES	TTP		1	1		1	1
009003421	PRODUCTION D'AUCAZEIN	TTP		13	2	1	2	
009003443	PRODUCTION D'ANTRAS	TTP		12	2		2	
009003445	PRODUCTION D'ARET	TTP		8	1		1	
009003446	PRODUCTION DE TOURNAC	TTP		10	1		1	
009003447	PRODUCTION ECARTS DE TOURNAC	TTP		2	1		1	
009003481	PRODUCTION LA RIVIERE	TTP		3	1		1	
009003482	PRODUCTION LA PAUSE	TTP		20	2		2	
009003483	PRODUCTION MONTARNA	TTP		1	1		1	
009003484	PRODUCTION LA LAUZERE	TTP		1	1		1	
009003486	PRODUCTION LA CILLERE	TTP		2	1		1	
009003488	PRODUCTION NESTRI	TTP		2	1		1	
009003489	PRODUCTION ARTIGUENARD	TTP		2	1		1	
009003521	PRODUCTION D'ARAUX	TTP		1	1		1	
009003526	PRODUCTION SERRELONGUE ERP	TTP		12	2		2	
009003528	PRODUCTION DES CLOTS LASTES	TTP		4	1		1	
009003545	PRODUCTION SEGOUGE LE PEY	TTP		1	1		1	
009003546	PRODUCTION BOURDENAC	TTP		1	1		1	
009003547	PRODUCTION DE COUMELEGE	TTP		1	1		1	
009003567	PRODUCTION COULIA MOUREOU	TTP		2	1		1	

Installation	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
				Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009003570	PRODUCTION PEYREGUDE	TTP	1	1		1	
009003573	PRODUCTION CAROL	TTP	15	2		2	2
009003574	PRODUCTION GOUTTE DE BOURILLOU	TTP	7	2		2	
009003615	PRODUCTION LE BARRAIL	TTP	1	1		1	1
009003622	PRODUCTION LA SERRE	TTP	3	1	1	1	
009003623	PRODUCTION MONFAUCON HAUT	TTP	3	1		1	
009003624	PRODUCTION CAP DE SOUR	TTP	9	1		1	
009003625	PROD MONTFAUCON BAS	TTP	2	1		1	
009003628	PRODUCTION CAYCHOUNET	TTP	1	1		1	
009003630	PRODUCTION LES PASTES	TTP	2	1		1	
009003634	PRODUCTION PEYOU LA PALETADE	TTP	8	1		1	
009003635	PRODUCTION ENGOMER RIVE GAU	TTP	20	2		2	
009003636	PRODUCTION DE TIQUET JAU	TTP	4	1		1	
009003637	PRODUCTION BALMAYNE	TTP	6	1		1	
009003638	PRODUCTION ASTIEN ENGOMER	TTP	30	2		2	
009003639	PRODUCTION BOATES	TTP	1	1	1	1	
009003640	PRODUCTION FALAT	TTP	1	1		1	
009003642	PRODUCTION LIERS SARRAT	TTP	20	2		2	
009003645	PRODUCTION LOUTREIN	TTP	6	1		1	
009003671	PRODUCTION MONTAGAGNE	TTP	12	2		2	
009003676	PRODUCTION LES ABERES	TTP	2	1		1	
009003678	PRODUCTION LAS FORGUES	TTP	3	1		1	
009003681	PRODUCTION GARGARECH	TTP	2	1		1	
009003781	PRODUCTION ESPOU	TTP	2	1		1	
009003898	PRODCTION AYET SAMORTEIN	TTP	30	2		2	
009003944	PRODUCTION ARET ECARTS	TTP	1	1		1	
009003981	PRODUCTION LA MOUSSE	TTP	2	1		1	
009004115	PRODUCTION OURTRIGOUS ALES	TTP	5	1	1	1	
009000856	LA RIVIERE	UDI	10	3		3	
009000857	LA PAUSE ALOS VILLAGE	UDI	90	4		4	
009000858	MONTARNA	UDI	3	4	1	4	
009000859	LA LAUZERE	UDI	3	3		3	
009000860	LA CILLERE LA CAMPAGNE	UDI	5	3		3	
009000863	ANTRAS	UDI	68	4		4	
009000871	ARRIEN EN BETHMALE, VILLARGEIN	UDI	50	5		5	
009000872	TOURNAC	UDI	18	5	1	6	1
009000873	ARET	UDI	28	3		3	
009000882	AUCAZEIN	UDI	61	5		5	
009000935	AYET SAMORTEIN	UDI	95	4		4	
009001015	CESCAU	UDI	138	8		8	
009001024	ENGOMER RIVE GAUCHE RTE CASTILLON	UDI	95	10	2	10	
009001025	ASTIEN ENGOMER COTE MAIRIE	UDI	150	4		4	
009001026	LOUTREIN	UDI	30	5		6	
009001037	LASTES	UDI	30	3		3	
009001038	SERRELONGUE ERP LE VIGNAU	UDI	60	4		4	
009001041	ARAUX	UDI	10	3		3	
009001118	MASSAT ESQUEN	UDI	460	6		6	
009001120	LIERS SARRAT	UDI	45	4		4	
009001121	EYCHERBOUL	UDI	45	4		5	1
009001123	FALAT	UDI	5	3		3	
009001124	BOATES	UDI	5	6	3	6	
009001125	BALMAYNE	UDI	30	3		3	
009001126	TIQUET JAU	UDI	20	3		3	
009001127	PEYOU LA PALETADE BOUGAREYT	UDI	95	6		6	
009001128	LES PASTRES	UDI	12	4	1	4	

Installation	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
				Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009001141	MONTAGAGNE	UDI	55	7	1	7	
009001149	MONTELS	UDI	154	4		4	
009001164	MOULIS LIQUE	UDI	700	6		6	
009001165	MONTFAUCON BAS	UDI	12	3		3	
009001166	CAP DE SOUR LA TRAVERSE JUAN D'ARAU	UDI	70	4		4	
009001167	MONTFAUCON HAUT (MOULIS)	UDI	15	4	1	4	
009001168	LA SERRE (MOULIS)	UDI	15	5		5	
009001171	LE BARRAIL	UDI	4	5		5	
009001202	GOUTTE DE BOURILLOU LE PORT VILLAGE	UDI	60	4		4	
009001203	CAROL TRABIEYT SARTROU SALBIS ARAC	UDI	92	8	2	8	
009001208	PEYREGUDE MAMELOU	UDI	7	3		3	
009001212	COULIA MOUREOU	UDI	28	6	1	6	
009001231	LES ABERES	UDI	5	3		3	
009001234	LAS FORGUES PEGAROLAS LAS CRABARIES	UDI	16	6		6	
009001237	GARGARECH	UDI	5	6	3	6	
009001312	SENTEIN VILLAGE	UDI	85	4		4	
009001313	FREYCHENDECH	UDI	2	4		4	
009001314	ANGLADE	UDI	1	4		4	
009001315	EYLIE HAUT	UDI	10	4		4	
009001316	MORERE ESTOUEOU H	UDI	10	4		4	
009001317	COL DE ROUX	UDI	1	4		4	
009001318	PLAYRAS BENCARECH BES D'ESPAGN	UDI	10	3		5	
009001319	MOURTIS SOUEL	UDI	5	3		3	
009001320	JOS CARRERE	UDI	2	3		3	
009001321	ROUZES	UDI	2	5		5	
009001322	LES BORDES D'ALAS	UDI	5	3		3	
009001323	LASPE	UDI	5	4		4	
009001324	LA PARADE	UDI	1	3		3	
009001325	LE PONT	UDI	1	3		3	
009001327	EYLIE BAS - COUJONES	UDI	11	3		3	
009001351	SOUEIX SAINT SERNIN ESCARRERES	UDI	230	4		4	
009001354	ROGALLE	UDI	80	5		5	
009001356	COUMELEGE	UDI	5	4		4	
009001357	ESCOTS	UDI	5	3		3	
009001358	AURAC SERRES SEGOUGE MAUVEZIN	UDI	50	5		5	
009001359	BOURDENAC HERMINE MATAPOUIL	UDI	4	3		3	
009001360	SEGOUGE LE PEY	UDI	1	5	1	5	
009001411	COUSERANS LA TOURASSE	UDI	5400	13		13	
009001412	COUSERANS LADOUX	UDI	4500	22		21	
009001413	COUSERANS LAS TOUASSES	UDI	900	9		9	
009001414	COUSERANS ALOS VERS FABAS	UDI	3500	38		44	
009001415	COUSERANS RILLE	UDI	1834	9		9	
009001417	COUSERANS ALOS VERS STE CROIX	UDI	2200	12		13	
009001418	COUSERANS ALOS-RILLE PANIFOUS	UDI	183	4		4	
009001420	LES CABESSES	UDI	5	4	1	4	
009002070	HAMEAU D'ESPOU	UDI	10	5		5	
009002117	CAYCHOUNET	UDI	5	3		3	
009002401	NESTRI PERTEGUET COUDOUGNAU	UDI	7	4		4	
009002402	ARTIGUENARD HT ET BS	UDI	5	5		5	
009003110	ECARTS DE TOURNAC - BOUCHE	UDI	7	3		3	
009003259	LES RAMES	UDI	5	3		3	
009003946	ECARTS ARET	UDI	2	3		3	
009003982	LA MOUSSE	UDI	14	3		3	
009004116	OURTRIGOUS LES ALES	UDI	7	5	1	5	
	Total			546	25	558	8
	Taux de conformité				95,4%		98,6%

## ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
00900033	LES ILES (LA PAUZE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
00900034	MONTARNA	ALOS	1	N	EC	14/12/2004	30/03/2017	14/12/2004		50%
00900035	COURATE ARTIGUENARD (SENGOUA)	ALOS	2880	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
00900036	COURATE ESCRABIOUS (SENGOUAGN)	ALOS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
00900037	BOIS AUBIET HAUT (LA LAUZERE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
00900041	GOUTTE ROUGE	ALZEN	16	O	TE	12/10/2009	30/11/2010	07/01/2015	09/03/2016	60%
00900054	CALOR OU CAUBET	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	N	RV	22/11/2006	21/02/1966		02/10/1968	60%
00900055	SOURCE DE ROUDETS ESCALE	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
00900056	LEAUDE ARET	ARRIEN-EN-BETHMALE	8	N	EC	22/11/2006				20%
00900057	SOURCE DU PLAT	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	O	TE	17/02/1991	31/05/1990	25/04/1991	19/06/1992	60%
00900072	PLA D'ALLE	AUCAZEIN	130	O	TE	15/02/2014	11/10/2010	04/03/2014	19/02/2015	60%
009000148	TOURM	BETHMALE	30	N	TE	02/08/2001	13/05/2008	22/11/2011	01/02/2012	60%
009000242	SOURCE HAUTE DE BIGOURET	CESCAU	9	O	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000244	CAMAITU GASTON SUPER. NOUVEAU	CESCAU	10	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000246	SOURCE BASSE DE BIGOURET	CESCAU	9	O	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000261	COUME LARA	ENGOMER	20	N	EC	26/04/2008	12/04/2009			40%
009000262	SOURCE D'ARTIGOUS 1 AVAL	ENGOMER	15	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000272	LES CLOTS (LASTES)	ERP	7	O	TE	08/11/2000	04/11/2003	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000277	FOUNT DE LA GOUTE DE LA MOLE	ERP	10	O	TE	08/11/2000	20/02/1998	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000294	FONT DE CAUDERES-CRABETTE N°3	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000295	FONT DE NAUCS N°2	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000296	CORTAL DE LA SAGNE N°4	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000297	CORTAL DE PRADECH OUEST N°5	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000298	CORTAL DE PRADECH EST N°6	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000299	GOUTE DE LA BEZE N°1	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000373	LA TOURASSE	LACOURT	1250	N	TE	10/02/2010	12/05/2008	10/01/2010	08/12/2010	60%
009000412	PRISES D'EAU INF SUP BOULAT	MASSAT	110	O	AB		21/08/1998			40%
009000414	DUC	MASSAT	8	N	AB		03/02/1969			40%
009000415	CLAOUZOL & REA	MASSAT	8	N	AB		21/08/1998			40%
009000416	EYCHERBOUL	MASSAT	10	O	AB		21/08/1998			40%
009000418	FALAT	MASSAT	1	N	AB					0%
009000419	SAUT DE L'ISARD (BOATES)	MASSAT	1	N	AB		17/11/2017			40%
009000420	BALMAYNE	MASSAT	6	N	AB		21/08/1998			40%
009000421	REC D'ESQUEROU (TIQUET....)	MASSAT	4	N	EC	06/10/2006	21/08/1998			40%
009000422	LES RIOUS (LIERS SARRAT)	MASSAT	8	N	AB		21/08/1998			40%
009000445	BARAILLERE	MONTAGAGNE	12	N	EC	14/02/2006	30/03/2013			40%
009000477	GALY	MOULIS	60	O	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000478	BABOU (JUST)	MOULIS	60	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000479	GUINAN MONTFAUCON BAS	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000480	GOUTTES D'AREOUS BAS	MOULIS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000481	GOUTTES D'AREOUS HAUT	MOULIS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000482	HAJAU MONTFAUCON HAUT	MOULIS	3	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000483	COURTENERE LA SERRE	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000487	REMILLASSE	MOULIS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	09/02/2012	60%
009000539	LE CAROL	PORT (LE)	8	N	EC	26/12/2005	09/06/2012			40%
009000546	LA PEYREGUDE	PORT (LE)	1	N	EC	26/12/2005	12/06/2012			40%
009000549	COUSTELATS 1 OUEST	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005	24/08/2007			40%
009000550	COULIA MOUREOU	PORT (LE)	3	N	EC	26/12/2005	12/09/2012			40%
009000578	LASCRAVARIOS	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006	22/01/2019			40%
009000579	LAS FORGUES	RIVERENERT	3	N	EC	15/12/2006	22/01/2019			40%
009000592	SOURCE DE LADOUX	RIVERENERT	2246	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	08/12/2008	20/07/2010	60%
009000593	MOURERES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000594	LES GOUTETS N°1 CAPT. OUEST	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000595	LES GOUTETS 4 HAUT EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000596	POUMES AMONT	RIVERENERT	37	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000597	LA COURETTE 1 SUPERIEUR	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000598	GOUTE D'EMBAUSSES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000599	COURATE INFERIEUR	RIVERENERT	40	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000600	SOURCE DE LA MINE (CABESSES)	RIVERENERT	6	N	EC	02/08/2001	27/03/2006	02/08/2001		50%
009000681	ANDRAUD SENTEIN	SENTEIN	32	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000682	TUHE INFERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000683	TUHE SUPERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000684	CAPTAGE DE FREYCHENDECH	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000685	SOURCE D'ANGLADE	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000686	SCES BOIS ROUGE SUPERIEUR	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000687	BAGERGUE (MOURERE ROUGE)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000688	SOURCE DU COL DE ROUX	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000689	BELLE FONTAINE (PLAYRAS)	SENTEIN	4	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000690	SOURCE DE SOUEL	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000691	SOURCE DU BOIS DE JOS	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000692	SOURCE DE RITOU (ROUZES)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000693	SOURCE DES BORDES D'ALAS	SENTEIN	1	N	AB					0%
009000694	SOURCE DE L'ASPE GGES BERTRAND	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000695	LAPARADE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000700	SOURCE DE SPAMOUL (EYLIE BAS)	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000738	CLAMENT (ROGALLE)	SOUEIX-ROGALLE	30	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009000739	LAMPIOUL	SOUEIX-ROGALLE	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000742	COUMELEGE	SOUEIX-ROGALLE	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000744	LAS PIENS PLANTACH	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000745	LAS PIENS FUSIAN	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000746	LAS PIENS ROUND LAGE	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009001898	LA CILLERE	ALOS	2	N	EC	15/12/2006				20%
009001899	FAUX LES PASTRES	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006				20%
009002047	SEGOUGE PEY	SOUEIX-ROGALLE	2	N	EC	15/12/2006				20%
009002069	SOURCE DE REYGADES (HAUT)	LACOURT	2	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009002115	CAYCHOUNET	MASSAT	2	N	AB		21/08/1998			40%
009002399	PLA DE SERRE (NESTRI)	ALOS	2	N	EC	14/12/2004	03/05/2011	14/12/2004		50%
009002400	LAGRAVE	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009002537	CLAUSACH	ERP	4	O	TE	08/11/2000	15/09/1999	10/09/2006	02/08/2007	60%
009003111	CHARLOUNG - ECARTS DE TOURNAC	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009003177	SOURCE BOUSCAS	ANTRAS	12	O	TE	07/04/2002	13/11/2002	10/10/2004	13/10/2005	60%
009003256	PIOUZELS	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003337	CAP DU CAROL	PORT (LE)	5	N	EC	26/12/2005	27/09/2005			40%
009003338	LA MOUSSE	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005	27/09/2005			40%
009003348	SCE BOIS ROUGE INFERIEURE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009003942	SOURCE DE OUEILLAROT	ARRIEN-EN-BETHMALE	1		EC	22/11/2006				20%
009003949	COUSTELATS 2 EST	PORT (LE)	1		EC		24/08/2007			40%
009004126	COURTENERE LASSERRE 2	MOULIS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004130	LES GOUTETS 2 EST	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004131	LES GOUTETS 3 EST	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004134	POUMES AVAL	RIVERENERT	37		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004136	LA COURETTE 2 MEDIANE	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004137	LA COURETTE 3 INFERIEUR	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004140	BOIS AUBIET BAS (LA LAUZERE)	ALOS	1		EC					20%
009004143	LA RIVIERE	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004144	LA RIVIERE2 (MCA LA RIVIERE)	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004146	LES ILES ARRIVEE MCA1	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004147	LES ILES ARRIVEE MCA2	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004150	ARRIVEE MCA ARTIGUENARD	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004909	COURATE SUPERIEUR	RIVERENERT	34		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009005038	SOURCE D'ARTIGOUS 2 AMONT	ENGOMER	15	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
	Indice consolidé /UGE									59,40%

# NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020  
CHIFFRES 2019

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eau.france.fr](http://www.services.eau.france.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



## COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

#### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

### interventions / aides

#### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? \*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



\* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de 32 M€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 3 M€ pour modifications de pratiques,
- 60 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 1,4 million de m<sup>3</sup> ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 380 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de 39 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de 70 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de 30 000 hectares de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'1 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.

- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).  
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.  
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparé.  
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

#### AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

##### Siège

90 rue du Féeetra - CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

Tel. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



#### Délégations territoriales :

##### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle

33049 Bordeaux Cedex

Tel. : 05 56 11 1999 - Fax : 05 56 11 1998

Départements 16 - 17 - 33 - 47 - 79 - 86

et

94 rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaleon-de-Larche

Tel. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

Départements 15 - 19 - 23 - 24 - 63 - 87

##### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

Tel. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99

Départements 40 - 64 - 65

##### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9

Tel. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09

Départements 12 - 30 - 46 - 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tel. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99

Départements 09 - 11 - 31 - 32 - 34 - 81 - 82

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau  
s'engagent pour  
améliorer la culture  
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur  
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN  
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...



Conception et réalisation : A.E.B. DVC - Adaptation A.E.A.G. Mars 2020  
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, stockphoto & Jean-Louis Aubert